

Acteurs

4^e TRIMESTRE 2020

de la filière graphique N°132

ÉRIC HEYER

**QUELLES SONT LES
CONDITIONS DE LA REPRISE ?**

**CRISE SANITAIRE
AVEC L'APLD, LA FILIÈRE
SE FIXE UN CAP**

**ÉDITION SCOLAIRE
LE VIRAGE NUMÉRIQUE
EN QUESTION**



SOPORSET™
SUPERIOR PERFORMANCE

INNOVATION ET PERFORMANCE INEGALEES

Un Papier d'excellence va au-delà des attentes.

Soporset offre de superbes résultats d'impression, associés à des caractéristiques techniques inégalées, qui le distinguent de toute concurrence.

Grâce au parfait alliage de performance et d'innovation, la marque Soporset bénéficie de la plus haute notoriété et de la meilleure qualité perçue. Elle est la marque préférée des imprimeurs européens.

SOPORSET PREMIUM OFFSET
SOPORSET PREMIUM PRE-PRINT
SOPORSET PREMIUM DIGITAL

WWW.SOPORSET-PAPER.COM



PRODUCED
IN PORTUGAL BY
**THE NAVIGATOR
COMPANY**

ÉDITO



Pascal Bovéro
Délégué général d'UNIIC

SAUVEGARDER

Au-delà de la rationalité économique qui motive en premier lieu notre engagement collectif, l'UNIIC, en quelques mois, est devenue la plateforme qui recense la diversité des situations de crises subies par des imprimeries que l'on croyait jusqu'alors inaltérables.

Toutes les incitatives que nous prenons visent à comprendre, fédérer et agir en temps réel.

Pour l'heure, force est de constater que si le second confinement a été moins destructeur que le premier, l'essentiel du tissu graphique fonctionne encore en mode dégradé, même si les *respirateurs artificiels* qui ont pour noms « activité partielle », « PGE », « moratoires », « aides directes » ou encore « formation » contribuent à sauver une partie de la branche qui peut demain être confrontée à des réveils douloureux.

« Est-il sain de sauver toutes les entreprises du secteur » me demandait récemment un grand fournisseur de matériel ? Mais si l'UNIIC répondait par la négative à cette question, viendrait vite un second questionnement pratique : *qui doit disparaître ?*

L'UNIIC, dans le champ d'intervention qui est le sien, a fixé sa doctrine : fournir les moyens appropriés à court terme pour que les entreprises qui le peuvent, puisse redémarrer à moyen terme.

Programmer en avenir aléatoire relève de la posture dans le domaine très volatile des investissements en communication, dont le moteur est la confiance.

Mais construire des réservoirs de polycompétences permettant de rebondir, de diversifier voire de reconvertir, relève de notre mission régalienne et fonde notre credo auquel participent *notre dispositif spécifique d'activité partielle*, notre *accord promotion/reconversion*, complétés dans les prochaines semaines par un *accord formation* qui aura l'ambition de réorienter les moyens de la branche vers *l'imprimerie du futur* et *l'écosystème stratégique* que nous représentons.

Gageons que cette boîte à outils contribuera à migrer des plans de soutiens aux plans de relance en pariant sur nos savoir-faire et nos territoires graphiques qui en assurent l'attractivité et la compétitivité.

Pascal Bovéro,
Délégué général d'UNIIC

SOMMAIRE

N°132

5 ECONOMIE ■ rencontre

Eric Heyer, Directeur du département Analyse et prévision de l'OFCE échange avec nous sur les conditions de la reprise économique.

13 DOSSIER ■ école numérique

13 – Le numérique, faux ami de l'apprentissage ?

17 – Le numérique, cet accélérateur d'inégalités sociales

20 – L'édition scolaire au défi de sa mutation numérique

23 ECONOMIE ■ étude

Quels impacts en cas de déstabilisation de la Filière Papier Graphique ?

26 ENVIRONNEMENT ■ étude

Print/numérique : à qui la palme verte ?

28 COLLECTIF ■ accord APLD

Activité Partielle Longue Durée : comprendre & s'adapter



N°132 / 4^e TRIMESTRE 2020

Magazine des professionnels
de la communication imprimée édité par :
l'Union Nationale des Industries
de l'Impression et de la Communication



UNIIC

68, bd. Saint-Marcel
75005 Paris
Tél. : 01 44 08 64 46
Fax : 01 43 36 09 51
yoan.riviere@unici.org

Directeur de la publication :
René Anélot

Rédacteur en chef :
Yoan Rivière

Conception graphique :
www.icidesigncreationgraphique.fr

Photos : Stock.adobe.com
Couverture : © liuzishan, p.8 © PicsArt,
p.9 © Kalyakan, p.10 © Nastasia Froloff,
p.14 David Fuentes, p.23 © happy_lark,
p.26 © shockfactor.de, p.28 © Kenishiriote

Papier :
Imagine Silk by Inapa, 130 g/m2 www.
inapa.fr

Impression : Magazine imprimé
gracieusement par
l'Imprimerie Chirac
42540 Saint-Just-la-Pendue
Le numéro : 12 €
Abonnement : 40 € xs
ISSN 1764-3112
Dépôt légal : 04/2012



Un papier sublime pour un art sublime

INASET
Sublime Paper

Que vous souhaitiez sublimer l'expression, la performance ou bien la technologie, INASET est le papier idéal. Avec une main et une blancheur naturellement plus élevées, INASET est un papier de qualité premium qui convient à toutes les applications.

La gamme complète comprend **Inaset Plus Offset**, **Inaset Plus Laser** et **Inaset Plus Digital**, avec une large sélection de grammages et de formats qui garantissent d'excellents résultats d'impression et de passage machine. Fabriqué à partir de fibres exclusives d'*Eucalyptus globulus*, INASET est un papier ultra blanc avec une opacité idéale pour des contrastes nets et une excellente reproduction des couleurs.

Disponible de 60 g/m² à 250 g/m²

Distribué par
inapa
la proximité a un sens



First *Eucalyptus globulus*
paper in the World



PRODUCED
IN PORTUGAL BY
**THE NAVIGATOR
COMPANY**

www.inaset-paper.com

PAR-DELÀ LES INCERTITUDES, RECONSTRUIRE UNE LISIBILITÉ ÉCONOMIQUE

La crise sanitaire a bouleversé les habitudes des Français, notre rapport au temps, à l'incarnation physique des échanges ainsi que le rapport entre consommation, épargne et investissement. Avec quelles conséquences ?

En novembre, la Caisse des dépôts et consignations soulignait que le Livret A avait renoué avec une collecte positive qui s'élève à 2,4 milliards d'euros sur fond de second confinement. L'épargne liquide accumulée est historique et avoisine les 80 milliards d'euros. A en croire tous les prévisionnistes, les consommateurs parient sur une épargne de précaution contre tout aléa.

De forts facteurs d'incertitude

Ni consommées, ni investies, ces liquidités, pour la majeure partie conservées sur des comptes d'épargne réglementés, sont faiblement voire pas rémunérés, cette pratique retardant le processus de reprise de l'économie. Cet aléa majeur qui impacte consommation et investissement se conjugue avec le poids de l'incertitude qui gouverne les décisions des entrepreneurs du secteur graphique, dont une partie des marchés est corrélée à l'acte promotionnel, à la scénarisation des lieux de vente, à la construction de nouveaux messages portant sur une consommation responsable au travers de publicité profilées. L'incertitude voire la défiance qui ne peuvent devenir un système, procèdent cependant d'un constat lucide établi par nombre d'acteurs industriels : il est aujourd'hui impossible de prendre des décisions idéales puisque notre information collective ne l'est pas et que nombre d'arbitrages adressés par la demande finale ne sont pas stabilisés. Aussi, alors que la baisse du PIB annoncée redistribue nombre de cartes, l'UNIIC s'est interrogée sur l'élasticité des dépenses de communication par rapport au PIB depuis la dernière crise financière de 2008...

Des paris aux promesses

Travaillant sur plusieurs modèles avec nos partenaires dont la mission est de mesurer les investissements prévisionnels en termes de publicité tous canaux confondus, il nous est apparu envisageable de parier sur une relance des investissements des annonceurs par secteurs cibles (luxe, industrie automobile, énergies vertes, retail etc.) avec un postulat : adapter les canaux de promotion et d'information aux promesses nouvelles

qui impliquent que les marques parlent aux consommateurs isolés. Ce postulat qui fonde une partie de nos prévisions part de l'interdépendance des facteurs qui participent de l'économie de la communication commerciale. Le premier tient à la nécessité de parier sur la communication physique pour relancer une croissance dont l'agrégation des valeurs ajoutées ne saurait se résumer à la seule donne quantitative et à l'économie immatérielle. Le second tient au pari des valeurs afin que les adeptes de l'idéologie de la décroissance ne l'emportent pas sur ceux qui prônent une économie de la valeur et du mieux-disant, plutôt que celle adossée à la massification au moins-disant. « À défaut de supprimer l'incertitude, réduisons-la » nous rappellent les instituts de prévisions, c'est le choix que nous avons fait lors de la construction du programme de notre congrès de la filière, c'est l'option que nous réaffirmons aujourd'hui en offrant à nos lecteurs/acteurs, quelques clefs de cadrage procédant du paysage macroéconomique « si près, si loin ». *Si près* parce que l'économie de la transformation du message dans laquelle nous évoluons est tributaire des tendances sociétales qui imposent un modèle délaissant la volumétrie, comme nous le constatons dans d'autres filières. *Si loin* parce que la science économique est incertaine et qu'elle manie des concepts dont le lien immédiat avec une économie sectorielle tertiariée peut apparaître « exotique »

Comprendre et décrire sont les deux membres de l'équation qui fondent notre mission, dont la présente livraison d'Acteurs Graphiques fournit une livraison pour prendre part au chantier collectif du redressement de notre économie sectorielle.

Pascal Bovéro,
Délégué général de l'UNIIC

« Parier sur la communication physique pour relancer une croissance dont l'agrégation des valeurs ajoutées ne saurait se résumer à la seule donne quantitative et à l'économie immatérielle. »

LA FAMILLE IMAGEPRESS S'AGRANDIT !

Découvrez la nouvelle **imagePRESS C10010VP**

“

La nouvelle gamme **imagePRESS C10010VP** exploite les toutes dernières technologies Canon pour transformer les défis en opportunités, les opportunités en bénéfices et les idées en réalité. **Productivité** exceptionnelle. **Flexibilité des supports** extraordinaire. **Qualité** incroyable.

”



Canon

ÉRIC HEYER, QUELLES SONT LES CONDITIONS DE LA REPRISE ?

L'analyse macroéconomique signée Éric Heyer - celle qui aurait dû vous être présentée durant le Congrès de la Filière Graphique porté par l'UNIIC, annulé sur le tard pour les raisons que vous savez - a le mérite de rappeler que la bien-nommée « reprise » n'est pas suspendue à la seule évolution de la crise sanitaire. Le Directeur du département analyse et prévision de l'OFCE conditionne en effet le retour de la croissance autour d'une poignée d'enjeux majeurs, qu'il détaille à un moment où le besoin de prévisibilité devient plus impérieux que jamais. Extraits d'une rencontre dite « en distanciel », à un moment où le second confinement n'était encore qu'une hypothèse incertaine...



Éric Heyer est un économiste français qui occupe depuis décembre 2014 le poste de Directeur du département analyse et prévision à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Souvent qualifié de « néokeynésien », il est présenté comme un spécialiste du marché du travail, mais il traite également de sujets tels que les retraites, la crise économique, la désindustrialisation ou l'austérité.

« Aujourd'hui, la zone qui déstabilise le plus le jeu commercial, c'est l'Europe. Avant la crise des subprimes, c'était la Chine. »

Eric Heyer (OFCE)



L'économie a besoin de confiance. Or, le manque de visibilité face auquel nous nous trouvons paralyse beaucoup d'annonceurs et génère une chute de la communication physique. Nous savons que pour rebondir au mieux, il faudra retrouver de cette visibilité avec des éléments d'analyse interprétables, quitte à faire des paris sur les conditions de la reprise. Nous ne pouvons pas attendre, il nous faut anticiper» précise d'emblée Pascal Bovéro, Délégué général de l'UNIIC, ne pouvant effectivement que constater combien la reprise n'a pas eu lieu, au-delà de ses quelques soubresauts estivaux. Les annulations et/ou reports d'événements déjà annoncés pour 2021 trahissent de manière visible des incertitudes persistantes, qui frappent plus globalement tout le secteur de la communication. Plus encore, ce sont bien les supports physiques (et donc notamment imprimés) qui subissent de plein fouet l'illisibilité d'une situation pénalisante en soi, en cela qu'elle met des pans entiers d'activité, sinon à l'arrêt complet, disons dans

des perspectives d'extrême prudence, voire d'attentisme. De sorte qu'il n'a que rarement été aussi important de se poser la question : la reprise, c'est pour quand ? Et à quelles conditions ? Pour y répondre, convoquer un économiste de renom, qui plus est expert prévisionniste, nous semblait incontournable...

Le virus de l'imprévisibilité et des effets différés

Si elle n'épuise pas à elle seule les déterminants d'une reprise économique pérenne, la question de la crise sanitaire reste évidemment centrale et conditionne profondément – et par tous les bouts – l'analyse macroéconomique elle-même. « *Il nous faut d'abord comprendre comment une crise sanitaire devient une crise économique et pourquoi nous observons des schémas de causes à effets semblables dans de nombreux pays, avec des impacts mesurés autour de la perte de 6 à 10 points de PIB* » précise dans un premier temps Eric Heyer, qui évoque là des impacts à minima, puisque calculés avant la réalité d'une seconde vague bien effective

quelques semaines plus tard. Plus exactement, ces chiffres s'appuient sur un premier confinement nettement plus dur qui avait « *combiné des effets sur la demande, sur l'offre de travail et sur l'offre de production* » souligne-t-il, quand sa réplique automnale génère des tensions moindres sur la production économique, notamment via l'ouverture maintenue des écoles et des crèches. Ce sont en revanche les chiffres du chômage qui risquent d'exploser en 2021, même si là encore, les critères qui conditionnent les scénarios de prévision demeurent trop flous pour faire l'objet d'évaluations solides. Si les taux de chômage communiqués par l'Insee – 9,7% pour la fin de l'année 2020, soit 1,6 point de plus qu'en 2019 – semblent encore relativement contenus, Eric Heyer ne cachait pas, récemment dans les colonnes de Libération, combien ces statistiques sont selon lui sujettes à caution, estimant notamment que « *les vraies retombées se feront sentir en 2021* ». Car s'il faut espérer que le gros de la crise sanitaire est derrière nous, la crise économique ne fait encore que s'annoncer, sous des traits par ailleurs difficiles à saisir.

Une crise de la dette privée

« *Quel que soit le pouls économique – que l'activité soit durablement ralentie ou non – il va y avoir une explosion de la dette publique dans l'ensemble des pays développés. Mais est-ce si grave ?* » commente ensuite Eric Heyer, qui met là le doigt sur un élément d'analyse relativement encourageant. Car si la crise de 2008 – celles des subprimes – s'était mécaniquement traduite en un temps d'éponge de la dette (privée) avec de l'argent public, pour se poursuivre en mesures d'austérité, la réponse semble cette fois bien différente... « *Parce que les Banques Centrales sont là et qu'elles absorbent déjà pour*

« Le danger s'est déplacé sur le terrain de la dette privée et plus particulièrement celle des entreprises, chose que minore à mon avis encore l'État français. »

Eric Heyer (OFCE)

large partie ce supplément de dette publique. Nous avons même été témoins d'un moment un peu irrationnel – mais qui pourrait durer quelques années – avec des taux d'emprunt négatifs : les investisseurs payent pour avoir le droit de prêter aux États. On a pris l'habitude de dire que la dette nous coûte de l'argent, or aujourd'hui elle nous en rapporte... Cela nous prémunit contre le risque de défauts des États pendant au moins une dizaine d'années» développe-t-il, estimant à ce titre que rien ne saurait encore excuser un défaut d'investissement public dans des secteurs d'avenir. La chose n'est toutefois pas totalement dénuée de contreparties, car «une politique d'investissements massive, portée par des taux d'emprunt nuls voire négatifs, nous fait cependant courir un risque d'explosion de bulles spéculatives» souligne-t-il, l'objectif consistant dès lors à identifier lesdites bulles au plus tôt. Pour autant, l'essentiel du danger semble s'être déplacé sur un autre terrain, celui «de la dette privée et plus particulièrement celle des entreprises, chose que minore à mon avis encore l'État français» estime-t-il, alors en effet que les PGE (Prêts Garantis par l'Etat) ou les reports de charges sociales et fiscales appelleront nécessairement à des remboursements différés. Des remboursements d'autant plus compliqués à assumer que la reprise tarde et qu'il semble falloir installer des stratégies de temps long, moyennant d'inévitables défaillances en cours de route...

Le risque d'une guerre commerciale intensifiée...

Mais la Covid-19 n'est pas la seule variable à considérer dans l'équation d'une croissance retrouvée : «Il y a également un enjeu de guerre commerciale, qui a largement précédé la crise sanitaire : cela s'est notamment matérialisé par l'opposition entre les USA et la Chine, mais également entre les USA et l'Europe. Si ces tensions se confirment et se traduisent par des mesures de rétorsion commerciale à la chaîne, la croissance peut sévèrement en pâtir» souligne-t-il notamment. Si la non-réélection de Donald Trump semble indiquer qu'un tel risque est soudainement devenu moins prégnant, Eric Heyer n'est pas certain qu'il ne perdurera pas, pour des raisons de fond. «Aujourd'hui, la zone qui déstabilise le plus le jeu commercial, c'est l'Europe. Avant la crise des subprimes, c'était la Chine : elle avait dix points d'excédent dans sa balance courante, et comme il s'agit d'un jeu à somme nulle, il y avait forcément dix points de déficit autre-part. Mais aujourd'hui, c'est la zone Euro qui est la plus excédentaire, aux alentours de quatre points de PIB» explique-t-il, avant de compléter : «Il est de fait assez normal que les Américains s'interrogent sur cet excédent, alors que la monnaie européenne devrait logiquement s'apprécier. La critique qui consiste à dire que les Européens manipulent leur



Une reprise pérenne de l'activité passera par l'apaisement des relations commerciales, lesquelles se sont notablement tendues sous la Présidence Trump.

« La qualité des emplois créés est en berne à cause d'un phénomène de polarisation du marché du travail : la destruction d'emplois industriels intermédiaires induit une rupture dans ce qui était le continuum ordinaire des salaires. »

Eric Heyer (OFCE)

taux de change est de fait justifiée : l'euro est sous-évalué». On pourrait toutefois objecter qu'au sein-même de la zone Euro, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne, Eric Heyer ne tardant effectivement pas à souligner des déséquilibres intra-européens majeurs...

... Et une compétitivité tronquée

«Ce n'est pas la France – en léger déficit – qui pose problème, mais notamment les Pays-Bas ou l'Allemagne, avec huit points d'excédents pour ces derniers» confirme-t-il, ajoutant que les Allemands n'entendent toutefois pas renoncer à cette marge commerciale excédentaire, dont ils ont notamment besoin pour «financer leur système de retraites». Un constat sur lequel ne peut s'empêcher de rebondir Pascal Bovéro, qui établit un parallèle sectoriel notamment analogue : «Avec l'Allemagne, nous sommes exactement dans les rapports que vous décrivez. C'est la puissance graphique qui contribue le plus



Derrière la fronde sociale et le sentiment de déclassement, les conséquences larvées de la désindustrialisation et de la dégradation du marché de l'emploi ?

au déséquilibre de notre balance commerciale, parce qu'ils ont une force de frappe terrible alors qu'ils sont moins productifs que les Français. Mais ils ont su faire de l'amalgame d'imprimés, investir dans des machines hyper productives et nous avons avec eux des rapports ambivalents en ce sens qu'ils sont notre premier concurrent mais aussi de précieux interlocuteurs avec qui nous partageons beaucoup de choses» précise le Délégué général de l'UNIIC. Une remarque qu'il accompagne d'une critique – cette fois bien plus sèche – sur les écueils et paradoxes des règles européennes, dont notamment celle qui génère des distorsions concurrentielles particulièrement défavorables à la compétitivité française : « Nous avons une balance commerciale très dégradée. La cause n'est pas celle d'un coût du travail qui serait démesurément plombant : c'est faux au regard de la productivité qui est la nôtre, car elle est redoutable en France. Malheureusement, cette productivité est intégralement transférée aux donneurs d'ordres quand ces derniers sont gérés par des acheteurs qui jouent la

« Notre productivité est intégralement transférée aux donneurs d'ordres quand ces derniers sont gérés par des acheteurs qui jouent la stratégie de la moins-disance vers des pays à bas coûts industriels, car leurs investissements sont aidés par les fonds structurels européens : jusqu'à 70% de subventions sur des machines qui coûtent 2 à 3 millions d'euros. »

Pascal Bovéro (UNIIC)

stratégie de la moins-disance vers des pays à bas coûts industriels, car leurs investissements sont aidés par les fonds structurels européens : jusqu'à 70% de subventions sur des machines qui coûtent 2 à 3 millions d'euros. Cela génère une distorsion énorme et l'on voit dans des pays de l'Europe de l'Est à bas coûts de main d'œuvre s'installer des unités de production rutilantes qui leur permettent d'attaquer des marchés importants» dénonce Pascal Bovéro, observant au passage le manque récurrent de « civisme économique » chez des acheteurs motivés par la seule maximisation de leurs marges. De sorte qu'il l'assure, « On ne constate donc pas de relocalisation dans notre secteur. Nous travaillons bien sûr beaucoup sur la thématique des circuits courts et sur ce sujet, l'Etat nous entend. Il n'en demeure pas moins vrai que nous ne pouvons pas faire rêver : les obstacles sont sérieux et les logiques moins-disantes précédemment décrites hélas bien ancrées ».

De la désindustrialisation au malaise social

Il faudrait être pris d'une curieuse amnésie pour ne pas rappeler qu'avant la crise sanitaire, celle des Gilets Jaunes avait déjà largement entamé la confiance des acteurs économiques en France. De fait, Eric Heyer ne manque pas d'y venir : « Il faut arriver à construire des réformes qui cessent d'accroître les inégalités. C'est là un autre enjeu majeur qui conditionne une reprise saine de l'activité ». Si le constat semble relever de l'évidence, le sentiment de déclassement pour partie à l'origine du mouvement est à analyser à l'aune de ce qu'est devenu l'emploi, qui s'est reconfiguré selon un schéma post-désindustrialisation bien particulier... « On peut être très Schumpetérien et dire que ce n'est pas grave de désindustrialiser, en considérant que cela génère des gains de productivité et des salaires élevés pour celles et ceux qui restent, lesquels consomment plus jusqu'à créer de l'activité – et donc de l'emploi – dans le secteur des services. Mais ce principe de destruction créatrice est desservi par la qualité des emplois créés, qui est en berne à cause d'un phénomène de polarisation du marché du travail : la destruction d'emplois industriels intermédiaires induit une rupture dans ce qui était le continuum ordinaire des salaires » développe l'économiste, pointant un fossé grandissant entre les bas et hauts revenus. « Aujourd'hui, on crée soit des emplois peu qualifiés, soit des emplois très qualifiés. En cassant l'entre-deux, les inégalités de revenus apparaissent d'autant plus fortes et elles sont d'autant moins bien vécues qu'on a effectivement renvoyé les gens moyennement qualifiés vers des emplois de service majoritairement peu qualifiés. La réalité du déclassement est celle-là et elle se donne à voir dans l'ensemble des pays développés, pas uniquement en France » assure-t-il. Là encore, le constat renvoie plus ou moins nettement à ce qu'ont vécu les Industries Graphiques en France, comme l'illustre Pascal Bovéro : « Il est vrai qu'on écrase le haut de la hiérarchie ouvrière avec la suppression d'emplois très qualifiés, finissant hélas par former des bassins industriels déshérités. On constate effectivement la création d'autres emplois non-délocalisables, notamment dans le routage et la finition – lesquels sont toutefois rarement peu qualifiés dans les industries graphiques – mais nous savons que l'intelligence artificielle, la robotisation, les logiques de pilotage 4.0 peuvent

y mettre fin. En revanche, nous voyons naître un besoin croissant de néo-commerciaux, d'architectes de solutions, ce qui crée indéniablement de la valeur» nuance-t-il, sans nier l'essentiel du phénomène, qui n'est à vrai dire plus guère contesté aujourd'hui... Que des promesses de «relocalisations stratégiques» aient accompagné la débâcle sanitaire liée à la première vague de l'épidémie, sonne à ce titre comme un aveu lâché du bout des lèvres. Oui, des savoir-faire ont bel et bien été détruits, et l'idée de les reconstruire apparaît à la fois comme un devoir, mais aussi presque comme une gageure : on sait hélas que la casse industrielle induit des effets de long terme, qu'on ne gomme pas sans y investir des moyens... de long terme.

L'impérieuse question environnementale

Enfin – et que le sujet soit spécifié en conclusion n'est probablement pas anodin – c'est bien sûr l'environnement qui est évoqué par Eric Heyer comme représentant une autre condition non-négociable de la «reprise», quoi qu'il faille ici mettre de surprenants bémols, le sujet n'étant pas avare de fausses évidences... «*Je ne vais pas me demander si la croissance génère du réchauffement climatique, mais je pose la question des effets du réchauffement climatique sur l'économie. On dispose sur ce sujet de premières études passionnantes, qui disent que tout réchauffement climatique aura des incidences non-linéaires sur l'activité*» explique l'économiste. Des «*effets non-linéaires*»? C'est-à-dire? «*Si le réchauffement est faible et relativement contenu, les conséquences sur l'activité économique seront positives. Si en revanche, le dérèglement climatique s'emballe, les conséquences en deviennent négatives et ne font qu'empirer à mesure que la température monte*» précise-t-il, ce qui n'est pas forcément intuitif, au regard d'un phénomène dont on imagine plus spontanément qu'il serait invariablement nocif, sur tous les plans et en toutes circonstances. Or, sur le strict plan de l'activité économique, ce n'est pas le cas. Une autre nuance majeure – bien plus identifiée cette fois – fait état de disparités géographiques telles en termes de vulnérabilité, qu'on peut comprendre pourquoi tous les pays ne montrent pas nécessairement le même degré de détermination à lutter contre le réchauffement climatique, au-delà des relents de climato-scepticisme encore opérants chez certains dirigeants. «*Selon les premières simulations, si en 2100 nous enregistrons + 3,5 degrés, les effets sur la croissance en seront légèrement positifs en Europe, neutres pour la croissance nord-américaine, mais franchement négatifs pour toutes les autres zones géographiques, avec une fracture nord/sud qui apparaît flagrante*» illustre-t-il, non sans souligner que les égoïsmes éventuels liés aux intérêts économiques des pays les plus protégés, ne sauraient de toute façon faire face à un phénomène de vagues migratoires gigantesques. «*Selon les modèles prédictifs les plus avancés, il nous reste environ dix ans pour que ce scénario ne se produise pas. C'est évidemment très court, ce qui nous oblige à la fois à mettre en place une fiscalité environnementale en s'assurant que les recettes soient réinvesties dans le champ environnemental, ainsi qu'à accélérer la décarbonation de nos outils de production*» poursuit-il, domaine où les Industries Graphiques n'ont pas à rougir, fortes d'une volonté de reprise en main qui, de la création du label Imprim'Vert en 1998, jusqu'à l'intronisation plus récente des problématiques RSE via Print'Ethic, témoigne



Les modèles prédictifs les plus avancés établissent de possibles conséquences positives sur l'activité économique, en cas de réchauffement climatique faible et contenu. Une hypothèse optimiste qui suppose toutefois des efforts urgents au cours de la décennie présente, et qui n'enraye pas les inégalités sociales et géographiques faisant de l'hémisphère Sud une zone éminemment plus vulnérable.

« Si le réchauffement climatique est faible et relativement contenu, les conséquences sur l'activité économique seront positives. Si en revanche, le dérèglement climatique s'emballe, les conséquences en deviennent négatives et ne font qu'empirer à mesure que la température monte. »

Eric Heyer (OFCE)

d'une action à la fois collective, proactive et continue. Un travail qui s'est par ailleurs accompagné d'un combat contre les idées reçues, la digitalisation des modes de communication ayant longtemps fondé une part de sa légitimité à croître, sur la suppression de la pollution supposée des supports imprimés et plus particulièrement du papier.

Bien sûr, si vous aviez pu rencontrer Eric Heyer comme le format du Congrès de la Filière Graphique l'avait prévu, vous auriez pu lui poser vos questions et rattacher ses vues macroéconomiques à la réalité de vos entreprises. Vous auriez pu faire des liens entre ses observations et les vôtres, ou au contraire marquer des différences entre ce qu'observe le prévisionniste qu'il est et la singularité de métiers qu'on ne saurait parfaitement décalquer sur l'Industrie en général. Mais il est à parier que d'autres occasions se présenteront, en des circonstances – espérons-le – à la fois plus favorables et moins soumises aux sautes d'humeur d'une actualité qui s'ausculte encore au jour le jour. ■

Nouveau

Recevez votre magazine

Le magazine des professionnels de l'imprimé
Caractère

en version papier et aussi sur votre smartphone, votre tablette et votre ordinateur
en vous abonnant à notre formule tout compris « papier + numérique »



Maintenant, *Caractère* vous propose un abonnement papier + numérique. À chaque parution, vous recevrez votre magazine dans sa version papier habituelle et en plus dans sa version numérique. Choisir *Caractère* c'est avoir chaque mois un outil d'informations exclusives pour votre métier : des enquêtes, des dossiers, des retours d'expérience de vos confrères et de donneurs d'ordres. Maintenant, vous pourrez aussi lire et emporter *Caractère* avec vous sous format électronique où vous le souhaitez.

1 an au lieu de 280 € TTC
228 €

Bulletin d'abonnement

Le magazine des professionnels de l'imprimé
Caractère

À découper ou à photocopier et à retourner sous enveloppe affranchie à :
DMG/Caractère - BP11 - 91590 LA FERTÉ ALAIS

OUI, je m'abonne au mensuel *Caractère* pour **1 an** au prix de **228 € TTC**
 au lieu de 280 € TTC **soit plus de 18 % de réduction**

Mes coordonnées

Société
 Code NAF
 Mme Mlle M.
 Nom
 Prénom
 Adresse
 Code postal. [] [] [] [] Ville
 Tél.
 E-mail@.....

Obligatoire pour recevoir la version numérique

Offre limitée à la France métropolitaine, valable jusqu'au 31/12/2019. TVA incluse 2,10%.
 *Prix de vente au numéro
 Conformément à la loi RGPD du 25/05/2018 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès du service diffusion de *Caractère*.
 Pour tout abonnement hors France métropolitaine, nous consulter.

Règlement choisi

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de *Caractère*
- par virement BIC: CCBPFRPPMTG
 RIB SARL GLN MEDIAS: 10207 00090 20217467562 95
 IBAN: FR76 1020 7000 9020 2174 6756 295
- par carte bancaire

N° [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Expire fin [] [] [] [] Cryptogramme [] [] [] []
(les 3 derniers chiffres au verso de votre carte)

Date et signature obligatoires

- Je souhaite recevoir une facture acquittée
- Je préfère régler à réception de facture



Caractère est une publication de GLN Médias 33, rue Gallieni - CS 50014
 92601 Asnières-sur-Seine Cedex SARL au capital 202 500 € - Siret: 503 402 463 00056
 Tél. abonnements: 01 69 11 23 90 Fax: 01 69 11 23 91 - abocaractere@d-m-g.fr

AGF019

LE NUMÉRIQUE, FAUX AMI DE L'APPRENTISSAGE ?



Décrétés passés, les manuels scolaires dits « traditionnels » ont pourtant plutôt la recherche scientifique de leur côté, quand il s'agit de mesurer l'efficacité pédagogique des supports de cours.

De la même façon que l'emprise numérique ne s'est pas toujours faite pour le meilleur dans des secteurs pourtant dits « stratégiques » (faut-il par exemple se réjouir de l'ultra-dominance des GAFAM ?), la question de l'enseignement et de « l'école numérique » implique d'y voir clair sur les gains potentiels en matière d'acquisition des connaissances...

L'idée selon laquelle l'école doit inévitablement en passer par une « transformation numérique » de grande ampleur procède certainement de l'incontestable raz-de-marée numérique qui a déjà bouleversé durablement notre manière de communiquer, de lire, d'échanger, de partager, de consulter des contenus culturels, de consommer etc. La quasi-omnipotence du phénomène est en effet telle qu'elle ne saurait épargner, nous dit-on, l'enseignement, alors sommé d'opérer une mue rapide, moyennant l'allocation de budgets publics débloqués dans la précipitation. Car il y a toujours là cette peur : celle d'être « en retard », de « rater le train du progrès », quand bien même y aurait-il des questions de base à se poser pour jauger au mieux des tournants à prendre. Ou ne pas prendre. S'il n'est pas rare d'entendre que la révolution numérique n'épargne rien ni personne, c'est déjà là une probable erreur que de n'avoir vu en l'éducation vu qu'un domaine « numérisable » de plus, sans relever combien les questions de la cognition et de la pédagogie sont des champs



avec et sans outil numérique, le bénéfice apporté par l'outil numérique est, au mieux, peu marqué». Une concession cédée sur un euphémisme car en effet, de «bénéfices» il n'est que rarement question au sein des dites études, lorsqu'il faut confronter aux faits l'idée selon laquelle on apprendrait mieux sur des écrans dynamiques et interactifs. Il est au contraire plus souvent souligné l'inverse, comme l'indiquait à sa publication en septembre 2015, un rapport de l'OCDE intitulé «Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies», lequel entreprenait de croiser pour la première fois des données internationales sur le sujet : «Dans les pays où il est moins courant pour les élèves d'utiliser Internet à l'école dans le cadre du travail scolaire, la performance des élèves en compréhension de l'écrit a connu une amélioration plus rapide que dans les pays où cette pratique est plus répandue, en moyenne». Un constat qu'il faut certes nuancer au regard d'une autre observation, qui établit qu'une absence totale de recours aux outils numériques génère des résultats légèrement inférieurs à ceux hérités d'une utilisation raisonnée. Pour autant, voilà qui bat en brèche une idée reçue : non, l'intégration au forçeps du numérique dans

les méthodes d'apprentissage n'est pas un atout en soi. L'OCDE en était ainsi venue à modéliser l'efficacité des outils numériques sur la base d'un schéma en U inversé : les apports sont clairs et rapides lorsque les usages sont peu fréquents, mais ils chutent dès lors qu'ils s'intensifient. Autrement dit : la difficulté semblait déjà consister à juguler le pouvoir de captation des écrans et d'Internet, qui à haute dose détournent les élèves des objectifs pédagogiques, plus qu'ils ne les servent.

« Ne pas tomber dans le piège de porter un regard condescendant sur des pratiques qui sont en réalité déjà transgénérationnelles, parce que les écrans sont partout. »

que l'on n'investit pas à la légère. Encore faut-il effectivement s'assurer que les changements s'opèrent pour le mieux, sans faire «par principe» des écrans connectés des alliés inconditionnels. A ce titre, tentons de faire un point sur ce que nous dit la recherche en la matière : apprend-on (et enseigne-t-on) mieux via des outils numériques ?

Le bilan technopédagogique du numérique est décevant

Il est en réalité assez curieux de noter que même chez les partisans de l'école dite «numérique», le consensus scientifique autour des maigres apports des outils numériques est clair. Ainsi, un dossier signé du Cnesco (Centre national d'étude des systèmes scolaires) publié en octobre 2020 précise-ici ceci : « Cette hypothèse [celle qui établirait l'inefficacité des outils numériques, ndlr] est largement étayée par la recherche empirique : en général, quand on compare un apprentissage

Le piège des oppositions de générations

Depuis ce rapport en forme d'électrochoc – lequel n'a toutefois absolument pas infléchi la ligne politique décidée en amont via «Le plan numérique pour l'éducation», amorcé en cette même année 2015 – il s'en est suivi d'autres, qui ont plutôt conforté ces résultats, tout en se penchant sur le cas sensible des plus jeunes. Plus il est encore nécessaire de s'aguerrir via des productions «à la main», plus le recours aux écrans apparaît en effet comme un frein à la structuration de compétences qui nécessitent d'abord d'exacerber l'expérience sensorielle et d'éprouver les fonctions psychomotrices. Karine Mauvilly, ex-enseignante et auteure, avec Philippe Bihoux, de l'essai «Le désastre de l'école numérique. Plaidoyer pour une école sans écrans» (éditions du Seuil), estime à ce titre qu'il ne faudrait introduire les outils numériques à l'école qu'à partir du moment où les élèves auraient acquis ce socle de compétences. « On sait aujourd'hui que le rôle de la main et de l'expérience physique dans l'apprentissage est extrêmement important. Tout ce qui va être transféré sur l'écran va être une perte pour l'apprentissage » déclarait-elle notamment dans un entretien accordé au site Basta Mag, évoquant là les travaux

« En général, quand on compare un apprentissage avec et sans outil numérique, le bénéfice apporté par l'outil numérique est, au mieux, peu marqué. »

(Extrait d'un rapport du Centre national d'étude des systèmes scolaires)

en neurosciences qui alertent sur les risques en termes de retards de développement (langagier, émotionnel ou liés à la faculté de concentration), en cas de surexposition aux écrans à trop jeune âge. Un discours notamment largement porté dans la sphère médiatique par Michel Desmurget, Directeur de recherche en neurosciences à l'INSERM et auteur de « La Fabrique du Crétin Digital » (éditions du Seuil). Ironiquement, on pourrait tout autant rappeler qu'à compter du moment où les terminaux numériques deviennent pour les enfants d'inévitables supports d'information, leur apprendre à identifier les sources pour ne pas en venir à confondre – par exemple – des contenus commerciaux et des contenus journalistiques, apparaît nécessaire. Selon une étude menée en 2016 par l'Université de Stanford (intitulée « Evaluating Information : The Cornerstone of Civic Online Reasoning ») sur plus de 8000 étudiants, 82 % d'entre eux ne font pas la différence entre une information et un contenu sponsorisé. La proportion paraît délirante, mais elle incite à garder du recul face à l'idée selon laquelle les jeunes générations seraient sur Internet comme des poissons dans l'eau. En l'occurrence, ils n'en déjouent pas tous les pièges mieux que leurs aînés... Un autre consensus semble devoir être souligné : celui qui établit que ce sont moins les écrans que les usages et la place qu'ils prennent qui peuvent être délétères. Un rapport de la psychanalyste Sophie Marinopoulos – « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle – promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent » – remis au Ministère de la culture en juin 2019, détaille le phénomène sous des traits étonnamment indirects : la psychanalyste évoque en effet « une culture entravante » où « l'utilisation de l'écran comme évitement de la relation pose problème ». Un angle de réflexion relativement inédit qui fait l'effort salutaire de se détacher de ce à quoi les écrans exposent, pour souligner les conséquences de ce dont leur omniprésence peut priver des enfants en besoin prioritaire d'interactions humaines. « Les adultes sont constamment sur leur portable, si nous sommes bien là physiquement, nous ne sommes pas là psychologiquement. C'est tout cela la malnutrition culturelle : un ensemble de comportements que nous avons aujourd'hui et qui entrave la qualité du lien parent-enfant et in fine du lien social. Pour moi, il s'agit d'un nouveau défi sanitaire » développe-t-elle, posant donc la chose comme relevant aussi d'un problème d'adultes. Ainsi comprend-on que les temps d'écrans – les nôtres, plus ceux de nos enfants – s'additionnent et font chuter les moments d'interaction structurants, à plus forte raison depuis que lesdits écrans sont multiples et nomades. Sûrement faut-il alors ne pas

tomber dans le piège de porter un regard condescendant sur des pratiques qui sont en réalité déjà transgénérationnelles, parce que les écrans sont partout.

L'outil numérique peut être précieux... à condition de rester à sa place

Faut-il dès lors bannir l'idée même d'équiper les classes d'outils numériques et connectés ? D'évidence, non. « *Le faible bénéfice moyen cache des cas où il y a un réel apport du numérique et d'autres où il y a une détérioration* » avance l'étude du Cnesco, qui illustre très concrètement le phénomène : « *Par exemple, si la grande majorité des enseignants pense que le numérique améliore la motivation des élèves, les résultats en la matière sont souvent décevants. Mais si l'on regarde l'apport du numérique pour compenser ou contourner certaines difficultés des élèves porteurs de troubles ou en situation de handicap, si l'on regarde les effets de la simulation pour apprendre à faire quelque chose, notamment dans un environnement virtuel, alors on peut s'enthousiasmer* ». C'est certainement dans cette nuance que les apports du numérique apparaissent enfin clairs : ils sont circonstanciés. De fait, c'est bien la systématisation idéologique des dispositifs concernés – probablement aussi vus comme d'importants relais de croissance – qui méprise la réalité d'une utilité occasionnelle, conditionnée et donc complexe. « *Les apports du numérique en éducation sont différents selon les enseignants ou les élèves concernés, mais surtout, selon la discipline enseignée et la fonction pédagogique visée. Les apports du numérique dans l'enseignement de la géométrie n'ont absolument rien à voir avec ceux en géographie, en français ou en langues vivantes étrangères* » précise le Cnesco, qui insiste sur le fait qu'il appartient donc aux enseignants de construire des cours efficaces et cohérents, la technologie n'étant toujours à cette fin qu'un moyen à disposition. Un moyen en lequel beaucoup ont cru voir une solution miracle, justifiant qu'on pousse sans réserve la « révolution » numérique de l'école, reléguant au rang d'outils archaïques les trousseaux, stylos et manuels imprimés. Or, la raison semble devoir conduire à les replacer dans l'équation d'un enseignement structurant et efficace, là où le numérique semble devoir jouer un rôle plus modeste, en s'insérant à la marge dans les méthodes d'apprentissage, précisément là où ses apports sont légitimement reconnus et maîtrisés par des enseignants consentants. C'est en tout cas ce que nous dit l'essentiel des travaux scientifiques conduits à ce jour sur cette question... Arrêtera-t-on enfin de s'entêter à ne pas les écouter ? ■

Sources :

- « Numérique et apprentissages scolaires » - Cnesco (2020)
- « Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies » - OCDE (2016)
- « Le désastre de l'école numérique. Plaidoyer pour une école sans écrans » (éditions du Seuil, 2016) - Karine Mauvilly et Philippe

DÉCOUVREZ TOUTES LES SOLUTIONS POUR LE CONTENU DE VOS MARQUES

CONFÉRENCES

RENCONTRES
LIVE

ALL FOR
LE SALON DU CONTENU DE MARQUES
CONTENT

DÉBATS
STRATÉGIQUES

DÉMONSTRATIONS
PRODUITS

PARTICIPEZ À CETTE 3^E ÉDITION
100% DIGITALE

2 ET 3 FÉVRIER 2021
WWW.ALLFORCONTENT.FR

LE NUMÉRIQUE, CET ACCÉLÉRATEUR D'INÉGALITÉS

L'expression-valise de « fracture numérique » a certainement le tort de laisser à penser que le phénomène est strictement technique, géographique et/ou générationnel : du jeune citoyen baignant sous les ondes 4G au senior résidant en zone blanche (soit une zone non-desservie par une couverture réseau fonctionnelle), on se cantonne en général à imaginer que les outils numériques sont plus facilement manipulables et manipulés par les (jeunes) générations qui les ont adoptés. L'année 2020, au gré de la numérisation accélérée qu'elle a instituée pour faire rimer « distanciation physique » et « continuité pédagogique » (ou même « télétravail ») a pourtant mis à nu un problème bien plus proéminent : la fracture numérique n'est guère que le prolongement (et pire encore : l'amplification) d'une autre fracture, sociale cette fois.

« On sait que les familles les plus défavorisées socialement sont aussi celles où les compétences technologiques les plus faibles. »

Nathalie Mons, (Présidente du Centre national d'étude des systèmes scolaires CNESCO)



© Jean-Christophe Bott Keystone

L'image a le mérite d'être (tristement) drôle et facile à traduire : une vieille dame s'adresse au guichet d'un service public dont les grilles sont fermées, tandis qu'une voix lui répond alors d'« aller sur Internet ». Une mission absurde pour bien des personnes âgées qui n'apprendront pas aujourd'hui à traiter leurs démarches administratives en ligne, pas plus qu'elles n'y feront leurs courses ou stockeront leurs factures dans un cloud. Pour autant, la fracture numérique ne se limite pas à ce seul exemple archétypal et a donné à être vu dans des proportions certainement inattendues ces dix derniers mois.

Entre gouffre économique et gabegie écologique

Panique à bord dès le mois de mars dernier, lorsque d'un coup d'un seul, nombre de parents ont été contraints de devenir les relais de fortune des professeurs de leurs enfants. Car on nous l'assure : en période de confinement, la liaison numérique est une chance qui permettra la continuité des cours et des contrôles. Dans les faits, la situation est pourtant chaotique : plateformes numériques d'hébergement des cours indisponibles, matériel de prêt en nombre insuffisant (et par ailleurs parfois dans un état défectueux), réseau Internet en surchauffe et enseignants eux-mêmes plus ou moins bien armés pour jouer les chefs d'orchestre numériques, entre autres obstacles à la fluidité fantasmée des échanges dématérialisés. D'aucuns argueront que la soudaineté du premier confinement a largement contribué à ces couacs en série – ce qui est forcément pour partie exact – mais la question de savoir si la



A CREATIVE EXPERIENCE

Laid
wove
XT-S

Kingdom

The new premium creative paper

Une exclusivité

inapa

la proximité a un sens



www.gruppocordenons.com

« Les tablettes pour équiper les classes ont coûté à l'Etat près de 2,3 milliards d'euros depuis 2013. Une somme déjà rondelette et qu'il faut lire à l'aune d'une exigence inhérente au matériel numérique lui-même, qui nécessite d'être remplacé en moyenne tous les deux à trois ans. »

La pente du « tout numérique » est la bonne pour l'école, ne doit se poser aujourd'hui qu'avec plus de méfiance. Selon un rapport de la Cour des comptes de 2019 intitulé « Le service public numérique pour l'éducation », les tablettes pour équiper les classes ont coûté à l'Etat près de 2,3 milliards d'euros depuis 2013. Une somme déjà rondelette et qu'il faut lire à l'aune d'une exigence inhérente au matériel numérique lui-même, qui nécessite d'être remplacé en moyenne tous les deux à trois ans, faute de quoi les outils en question versent dans l'obsolescence. Une fuite en avant budgétaire qu'aurait justifié un gain sensible sur l'apprentissage, mais dans la mesure où les études menées sur ces questions indiquent plutôt l'inverse (voir page 13), la chose se révèle alors définitivement difficile à entendre. On frôle même l'absurde le plus complet lorsque l'on réalise que les supports numériques sont à renouveler plus souvent que les manuels imprimés, ajoutant ainsi au gouffre économique de l'inférieur turnover numérique, la gabegie écologique.

Plus de numérique, moins d'équité

« En France, on a 43% des jeunes qui ont des compétences faibles dans le maniement des ordinateurs et des outils numériques. (...) On a encore 36% des familles aux revenus les plus faibles qui n'ont pas d'ordinateur à la maison et un tiers des téléphones ne sont pas des smartphones et donc ne sont pas connectés à Internet dans ces foyers aux faibles revenus » précise Nathalie Mons, Présidente du Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO), au sein d'une enquête rendue publique en octobre 2020 sur le thème de l'école numérique. Un constat qui semble entériner la nécessaire imbrication du niveau d'équipement en classe et à la maison, la logique d'un enseignement numérique s'entendant largement au-delà des structures scolaires pour en imposer les outils au sein de l'environnement familial, aggravant de fait les inégalités citées plus haut. Comment dès lors ne pas rappeler combien les manuels imprimés sont, par nature, éminemment plus égalitaires que leurs homologues numériques ? Constamment fonctionnels puisque non demandeurs de ressources énergétiques, non conditionnés à la bonne santé du réseau, aisément utilisables et partageables sans mode d'emploi et/ou connaissances techniques spécifiques, ils sont à la fois plus accessibles, moins élitistes et plus pratiques que ce par quoi tant semblent vouloir les remplacer. Si personne ne nie qu'en des périodes exceptionnelles de confinement généralisé, la communication numérique est un précieux atout capable d'apporter du liant, les contenus imprimés constituent malgré tout un socle

de connaissances « essentiel » disponible à portée de main. En l'état, et à refuser de passer par eux, le fossé ne s'est que plus creusé encore entre les foyers les plus rompus à l'usage du digital, et ceux pour qui s'y plonger tout entier est un défi en soi : faire fonctionner correctement le matériel, procéder aux éventuelles mises à jour et contourner les anomalies qui ne manqueront pas de se présenter, voilà qui n'est pas donné à chacun quand, en revanche, tout le monde peut ouvrir un livre à la bonne page.



Seulement 2% des élèves défavorisés figurent parmi les élèves très performants en compréhension de l'écrit en France, selon le classement PISA. Une très faible proportion, que l'intrusion au forceps du numérique dans les classes ne règle en rien.

Les priorités ne sont jamais technologiques

On pourrait toutefois soutenir qu'à la condition de tirer plus fort encore sur ce fil de la numérisation à tout crin – moyens décuplés, tablettes rendues surdisponibles – et moyennant des efforts de formation à l'utilisation de ces outils, les présentes difficultés sauront être surmontées et appartenir au passé. C'est hélas se tromper de débat : l'école publique se doit d'être égalitariste et sinon concrètement « gratuite », aussi peu coûteuse que possible. Tout ce qui est entrepris à l'inverse ne fera qu'accroître des inégalités sociales qui n'ont pas besoin de ça. « On sait que les familles les plus défavorisées socialement sont aussi celles où les compétences technologiques les plus faibles » confirme dans une évidence Nathalie Mons, qui exhorte dès lors l'Etat à faire contrepoids en tendant la main aux foyers les plus modestes : chèques équipement, accès facilité au Pass Numérique (un dispositif qui donne aux bénéficiaires le droit d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés – à des services d'accompagnement numérique, avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur), plans d'investissement destinés à aplanir lesdites inégalités etc. Des initiatives louables qu'il faut évidemment maintenir, mais dont il ne faudrait toutefois pas penser qu'elles suffiront à infléchir sérieusement le phénomène : il faut d'abord se montrer capable de penser le progrès pédagogique par-delà nos biais et obsessions technologiques, sortes de prismes déformants par lesquels on s'évertue à lire l'avenir, sans même en voir les dégâts présents. Car il faut le dire : oui, l'injonction numérique a d'ores et déjà fait du mal à des établissements moins à l'aise dans des logiques de réorganisation digitale imposée. Mais elle a surtout fait du mal à des élèves en décrochage parfois sévère, perdus face à des écrans dont on a présumé (à tort) qu'ils seraient par nature des facilitateurs d'apprentissage invariables. En l'occurrence, ils ne sont pas que ça, et il sera bon de rappeler que bien des familles en difficulté auraient certainement préféré qu'on les invite à consulter des manuels physiques dits « traditionnels » pour accéder sans peine aux contenus, tout en se détachant du contenant. Ces mêmes manuels (ou presque) qui ont rendu service à suffisamment de générations avant celle de la décennie présente, pour se passer d'avoir encore quelque chose à prouver. Les tablettes qui équiperont à toute hâte nos salles de classe ne peuvent en revanche pas (encore ?) en dire autant... ■

L'ÉDITION SCOLAIRE AU DÉFI DE SA MUTATION NUMÉRIQUE



La réalité augmentée, une aubaine pour l'enrichissement numérique des contenus scolaires ? Une certitude pour ARGO, en pointe sur ces applications en France.

De gré ou de force, l'édition scolaire est sommée de faire sa mue numérique. Le sujet était justement au sommaire des Assises du Livre Numérique 2020 organisées par le Syndicat National de l'édition (SNE), non sans inscrire le débat dans le contexte particulier de la crise sanitaire...

Au révélateur d'un confinement soudain institué en mars 2020, personne ne feindra de se satisfaire de la façon dont la « continuité pédagogique » s'est précipitamment organisée, mettant en lumière des manques et ratés évidents. Des écueils pour partie inévitables à si brève échéance, mais il dont faut tirer les leçons d'urgence.

Systeme D : le papier envers et contre tout

Si Célia Rosentraub, Présidente de l'association Les Éditeurs d'Éducation, Directrice générale des Éditions Hatier et e-Education Hachette, ne manque pas de souligner la réactivité de bien des éditeurs scolaires appliqués à mettre en ligne leurs manuels – 3000 en deux jours pour les seuls membres de

ladite association – elle tire pour autant de cette expérience des conclusions sans faux semblants... « On a constaté à l'aune de ce confinement qu'il y avait des manques criants dans les écoles, bien sûr en termes d'équipement, mais aussi en termes de ressources. C'est plus de 50 % des enseignants du collège et 30 % des enseignants du primaire qui ont utilisé ces ressources en ligne, parce qu'ils n'en disposaient pas. Ni en papier, ni en numérique ». Un dénuement qui a généré partout des ajustements et compensations à la volée : « Ce sont les familles qui ont les premières pallié au manque de ressources et nous avons vu le marché de la révision scolaire – c'est-à-dire les cahiers de vacances et de soutien – exploser : cela a fait plus de 30 % de croissance. Il est probable que ce sont surtout les familles favorisées qui ont pu faire ça » ajoute-t-elle, dans une forme de constat désabusé. Même regrets dans la bouche de Rodrigo Arenas, Co-président de la FCPE, qui rappelle combien les supports dits « traditionnels » ont joué un

rôle précieux, quand les canaux numériques étaient partout présentés comme la solution miracle : « Dans les territoires défavorisés, c'est essentiellement le papier qui a gagné la bataille culturelle. Et quand il a manqué des ordinateurs, tablettes ou autres, les enseignants ont usé de la photocopie en étant le plus précautionneux possible. Il y a aussi eu une solidarité entre parents, avec des cours particuliers ou des aides spontanées, qui se sont mis en place sur support papier, pas sur numérique » insiste-t-il, comme pour mieux donner à voir, face aux mirages numériques, le dur retour à la réalité.

Structurer la «débrouille» ?

Là où les avis commencent probablement à diverger, c'est sur l'élan à donner (ou non) à cette «débrouille» : faut-il s'appuyer sur elle pour faciliter les constructions pédagogiques libres sur la base de contenus épars, ou faut-il structurer une offre plus rigoureuse validée par des institutions ? Dans les faits, et en l'absence d'alternatives, c'est la première option qui s'est mise en mouvement entre mars et mai 2020, en dépit d'un manque visible de solutions technologiques fonctionnelles pour construire, enrichir et lier entre eux les contenus déjà existants, regrette notamment Christophe Bossut, Co-fondateur d'ARGO (une application native de réalité augmentée). « Nous avons une expérimentation en cours avec l'académie de Versailles, qui est la plus grosse académie de France. Nous sommes allés les voir en leur disant que ne savions pas produire des contenus pédagogiques – ce n'est pas notre métier – mais que nous savions en revanche connecter des contenus entre eux, qu'ils soient numériques ou papier. Ce que nous observons à ce stade, c'est que les enseignants utilisent nos technologies pour connecter du manuel scolaire en PDF ou en version imprimée, en rajoutant des surcouches collaboratives qui sont du tutoriel, de l'explication pratique, de la mise en relation d'élèves etc. » détaille-t-il, décrivant là une solution facilitante qui a le mérite de s'appuyer sur une base de ressources potentiellement disponibles, pour peu qu'une technologie intermédiaire s'emploie à les rendre accessibles et malléables : un atout précieux lorsqu'il faut s'adapter dans l'urgence. « Il faut arrêter de vouloir imposer des formats et laisser l'enseignant choisir s'il veut faire des photocopies, utiliser des photos, une page Web, des manuels imprimés ou des PDF. La technologie ne doit ensuite servir qu'à créer des espaces que les enseignants soient capables de s'accaparer, dans lesquels les élèves peuvent travailler et que les parents soient capables de comprendre » s'agace-t-il, déplorant l'unanimité digitale par lequel les issues ont été circonscrites. Pire encore, à trop se focaliser sur les tuyaux numériques comme s'ils constituaient en soi une réponse suffisante, Rodrigo Arenas dénonce une confusion des rôles qu'il décrit en des termes sévères : « Faire l'école à la maison a été un slogan plus qu'une réalité. Parce qu'enseigner, c'est un métier. Or, on a demandé aux parents de jouer au maître et à la maîtresse durant le confinement. Le support technologique ne se suffit pas à lui-même et ce qu'il a manqué s'appelle



la formation» expédie-t-il en effet. Pour Célia Rosentraub, le risque concomitant à la déstructuration des contenus numériques – éparpillés sur le Web sans hiérarchie claire – incline à la déstructuration de la ligne pédagogique elle-même. « Ce sont les écoles primaires qui sont les plus sous-équipées – y compris même sur le segment des manuels papier – et cela s'est vu pendant la période de confinement (...) Les enseignants du primaire ont malheureusement pris l'habitude de se passer de manuels scolaires et de recourir aux photocopies. C'est un phénomène inquiétant parce qu'on s'extrait de la progressivité du manuel pour aller vers le zapping pédagogique ».

NUMÉRIQUE & CONFIDENTIALITÉ : L'IMPOSSIBLE COMPROMIS ?



Qui dit «Plan numérique pour l'éducation» pose inmanquablement la question de la gestion des données personnelles. Une question qui, selon Christophe Bossut (ARGO) génère son lot de confusions profondes : «Avec notre technologie, les enseignants ont accès aux données statistiques de production des documents, ce qui leur permet de faire des évaluations. Il y a souvent sur ce point des craintes liées à la confidentialité des données et au RGPD, mais dans le cadre de l'expérimentation que j'évoquais, la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) de Versailles est totalement autonome sur l'hébergement de la data : rien ne va chez nous, tout reste chez eux. Il ne s'agit pas en revanche d'anonymiser le travail de l'élève, de la même façon qu'en classe, on leur demande de mettre leurs noms et prénoms sur leur copie» précise-t-il. Puis, anticipant les craintes qui citent les GAFAM comme des aspirateurs de données personnelles, il ajoute : «Les fiches pédagogiques peuvent être partagées via le canal du choix du professeur : e-mail, réseau social, SMS, WhatsApp, Skype, TEAMS, Zoom et consorts. Mais la seule chose qui transite chez un GAFAM est l'url, en aucun cas le PDF et son contenu qui lui est hébergé sur les serveurs de l'éducation nationale». Pour autant, en l'absence de solution portée par l'Etat en termes de ressources disponibles, les enseignants se sont largement tournés vers des contenus et plateformes qui répondent à deux exigences, explique Célia Rosentraub : «Il a fallu que ce soit gratuit et conforme au RGPD. Or, les deux sont souvent incompatibles» assure-t-elle. «Si la France n'investit pas pour construire sa propre industrie autour de l'école numérique, en collaboration avec les éditeurs et/ou des start-ups, on laissera effectivement la place aux GAFAM. C'est un écueil que tout le monde veut éviter». Difficile toutefois d'imaginer leur échapper tout à fait quand on sait que la moindre vidéo Youtube passe entre les mains du géant Google...

« C'est plus de 50% des enseignants du collège et 30% des enseignants du primaire qui ont utilisé ces ressources en ligne, parce qu'ils n'en disposaient pas. Ni en papier, ni en numérique. »

Célia Rosentraub (Présidente de l'association Les Éditeurs d'Éducation, Directrice générale des Éditions Hatier et e-Education Hachette)

Des inégalités à l'injustice numérique

Si beaucoup des craintes et des constats sont partagés, les portes de sortie évoquées sont donc encore multiples et exigeront des arbitrages. Mais un consensus semble émerger autour de l'idée selon laquelle il faut impérativement se détacher de l'obsession de l'outil numérique comme fin en soi. « Il ne faut pas penser le numérique qu'au travers des équipements. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on investit un euro dans l'équipement matériel, il faut investir autant en formation des enseignants et en ressources. Sinon, on loupera le virage » avertit Célia Rosentraub, ne faisant toutefois pas mystère qu'en l'état, « on entend parler de budgets qui sont ridicules au regard de ce que réclamerait la situation ». Car la situation ne réclame pas que des tablettes dans les classes (et a fortiori dans les foyers), mais aussi (et surtout) des contenus efficaces et accessibles au plus grand nombre. Complexe équation que celle-ci, à laquelle on ne semble encore pouvoir apposer que des demi-réponses... « Aujourd'hui, on déploie des environnements numériques de travail qui doivent être des portails éducatifs permettant d'accéder à un ensemble de ressources. Quand cet écosystème est mis en place, on facilite les échanges et la communication entre l'école et les familles » pose comme première brique Christine François, Conseillère du recteur et déléguée académique au numérique éducatif à l'Académie Nancy-Metz, avant de buter sans le dire sur la problématique de l'équité sociale. « La nécessité d'avoir un équipement numérique opérationnel au sein du foyer, c'est un vrai sujet. Il y a un enjeu de société fondamental pour que les familles les plus fragiles et défavorisées soient accompagnées au même titre que les autres. Mais ce problème ne touche pas que l'école : c'est tout le champ des services numériques, ceux qui s'imposent dans la vie courante, qui doivent leur être accessibles » ajoute-t-elle. Un « vrai sujet » qui n'a donc en l'occurrence encore aucune « vraie réponse ». Sinon celle de rappeler qu'on ne saurait exiger de tous de se fondre dans des exigences numériques inéquitables par nature, quand l'école porte justement pour mission d'être la plus égalitaire possible... ■

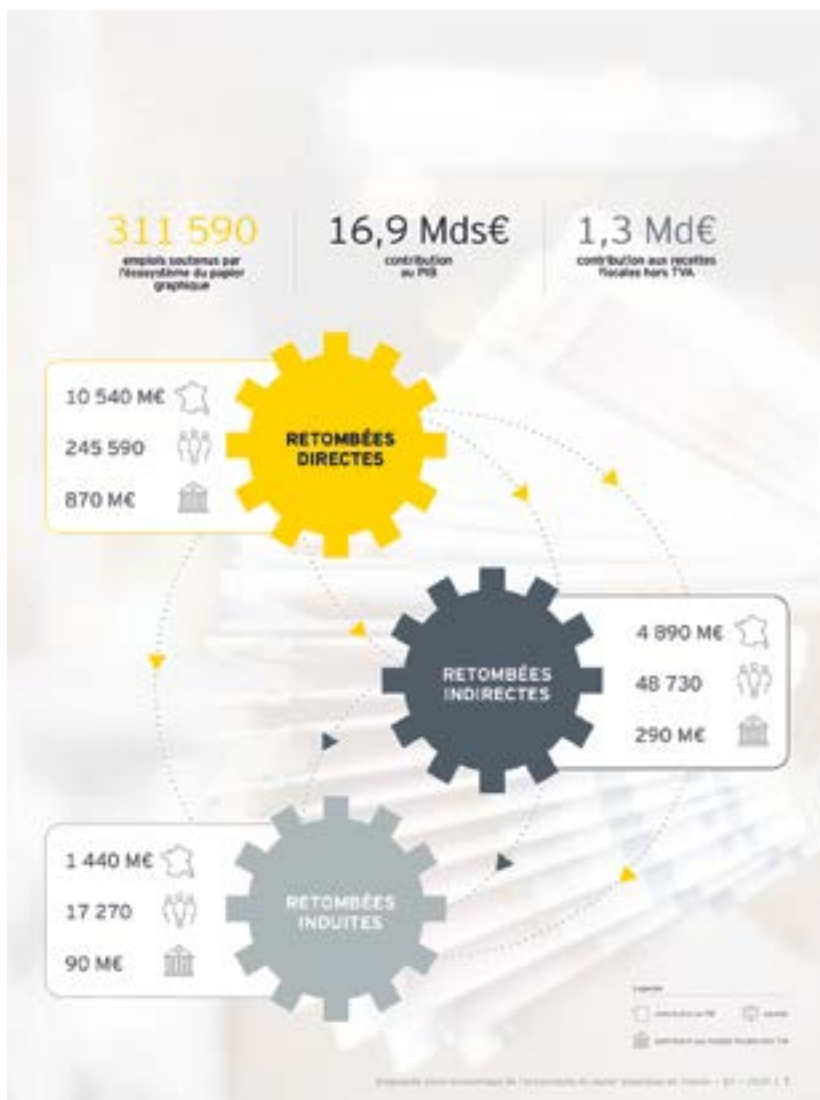
QUELS IMPACTS, EN CAS DE DÉSTABILISATION DE LA FILIÈRE PAPIER GRAPHIQUE ?

Une étude, construite sur la base des perspectives et données fournies par Adrexo, La Copacel, Médiapost et l'UNIIC, mandatée par Culture Papier et réalisée par le cabinet Ernst & Young (EY), s'est donnée pour objectif « d'évaluer l'empreinte socio-économique et les externalités positives de la filière papier graphique en France en général et de l'imprimé publicitaire en particulier. L'étude cherche également à évaluer les conséquences directes et indirectes qu'aurait une restriction de l'usage de l'imprimé publicitaire sur la société et sur les différents acteurs de la filière ». Retour synthétique sur les principaux enseignements d'une étude d'envergure, dans un contexte conjoint d'inquiétudes liées à la préservation de l'environnement et de fragilité sectorielle, due à une contraction continue des volumes imprimés...



« Une campagne strictement digitale soutient un nombre d'emplois plus de 4 fois inférieur à celui d'une campagne imprimée. »

Si l'étude s'attache tout d'abord à définir chaque maillon de la bien-nommée filière papier graphique en France, sans omettre d'en analyser les dynamiques respectives, c'est à la fois pour en souligner la diversité et relever la profonde imbrication des intérêts économiques qui en découlent. « La filière papier graphique soutient ainsi, au total, 311590 emplois directs, indirects et induits en France. A travers ses retombées directes, indirectes et induites, elle contribue au produit intérieur brut (PIB) à hauteur de 16,9 milliards d'euros et génère 1,3 milliards d'euros de recettes fiscales » nous précisons. Des ordres de mesure qui – il nous faut le souligner – datent de l'avant-crise sanitaire, laquelle aura inévitablement bousculé les équilibres sur lesquels s'appuie l'étude présente...



établit ainsi qu' « une réduction de 40 % des imprimés publicitaires en circulation (par exemple à l'occasion de l'interdiction de l'utilisation d'un composant chimique/procédé d'impression ou de la mise en place d'un « Oui Pub ») aboutirait, selon les hypothèses du modèle, à une diminution dans les mêmes proportions des retombées socioéconomiques, hors externalités négatives. Soit des retombées socio-économiques amoindries de 23 917 emplois, 1 051 millions d'euros de contribution au PIB (0,05 % du PIB français) et 63 millions d'euros de recettes fiscales par rapport à la situation actuelle. Une réduction de 70 % des imprimés publicitaires en circulation amoindrirait les retombées fiscales de l'imprimé publicitaire de 41 856 emplois, 1 840 millions d'euros de contribution au PIB français (0,1 % du PIB français) et 111 millions d'euros de contribution aux recettes fiscales par rapport à la situation actuelle ». Mieux encore, l'étude va jusqu'à modéliser les conséquences d'un transfert d'une campagne de publicité imprimée vers une campagne de publicité digitale, là encore sur la base de conditions particulières. Si, à visibilité équivalente (l'efficacité sur les ventes n'étant pas traitée ici), les deux campagnes affichent des coûts déséquilibrés (une campagne imprimée étant sans surprise plus coûteuse), une campagne strictement digitale soutient un nombre d'emplois plus de 4 fois inférieur à celui d'une campagne imprimée. Une illustration prouvant une nouvelle fois qu'au-delà des seules logiques comptables visant une économie de coûts – moyennant un possible déficit d'efficacité sur la cible visée, qu'il faudrait effectivement pouvoir déterminer également – la « chaîne papier » est un moteur d'activité économique nettement plus important. Notons par ailleurs combien l'étude insiste sur l'interdépendance des différents maillons de la chaîne graphique : l'intégrité industrielle du secteur dépend en effet d'un équilibre fragile où chaque segment compte, de sorte qu'on ne saurait condamner arbitrairement un desdits segments sans mettre en danger tout un écosystème. A tout le moins faut-il se poser la question : comme dans un jeu de dominos, « faire tomber » un produit imprimé ne risque-t-il pas d'en entraîner d'autres dans sa chute ? A cette question, l'étude EY tend à répondre « Oui », mettant en exergue une forme de solidarité structurelle relativement méconnue.

« Tous les secteurs ont tendance à dire, dans un réflexe défensif, qu'ils pèsent tant ou tant d'emplois, mais le curseur devrait être positionné davantage sur des critères de performance et de praticité. »

Gildas Bonnel (Président de l'agence de communication SiDièse et Vice-président de la commission RSE de l'AACC)

L'écosystème papier, un vaste vivier économique à préserver

EY décline ensuite, dans le détail, le poids socioéconomique de chaque produit imprimé issu du périmètre étudié, évaluant même les impacts probables sur la filière d'éventuelles baisses de volumes sur un segment particulier : celui des imprimés publicitaires. Sur la base de scénarios prospectifs, l'étude

Le poids socioéconomique, un argument défensif ?

Dans un contexte où la légitimité/durabilité de l'imprimé – tout particulièrement sur le segment du prospectus – est contestée, cette étude apporte des réponses claires et étayées en termes d'impacts socioéconomiques, anticipant ainsi les conséquences probables d'une déstabilisation de la filière par des voies réglementaires. Des éléments d'importance majeure que les instances représentatives des métiers de l'impression (dont l'UNIIC) n'ont pas manqué de porter à la connaissance des élus de la nation, de sorte à ce que les débats parlementaires (récents et à venir) se fassent sur des bases aussi éclairées que possible. Pour autant, des éléments de mesure « nécessaires » à l'enrichissement du débat ne font pas des arguments suffisants ou même parfaitement audibles, comme le relève Gildas Bonnel, (à la fois Président de l'agence de communication SiDièse et Vice-président de la commission RSE de l'AACC) avec un brin d'effronterie : « il se produit un phénomène de trajectoires convergentes



entres des mouvements à la fois citoyens et politiques, qui interrogent l'utilité sociale et les impacts environnementaux de nombreux secteurs, dont les nôtres. Nous ne devons pas nous défendre, mais y répondre ! Être responsable, c'est précisément cela : c'est s'attacher à répondre» avance-t-il, sous-entendant là déjà que les discours purement défensifs seront – plus que jamais – des faux-fuyants, sinon contreproductifs, à tout le moins inefficaces. «L'écologie est en train de devenir la science des externalités et des impacts qu'ont les activités humaines sur les écosystèmes. Cela met en cause la durabilité de nos modèles et nous devons être capables de nous inscrire dans ces questions» précise-t-il, avant d'enfoncer le clou... «Autant toutes ces mesures d'impacts socioéconomiques sont très intéressantes parce qu'elles permettent de donner des ordres de grandeur et de savoir de quoi – et de qui – l'on parle, autant c'est bien la question des usages qui devra prévaloir. Tous les secteurs ont tendance à dire, dans un réflexe défensif, qu'ils pèsent tant ou tant d'emplois, mais le curseur devrait être positionné davantage sur des critères de performance et de praticité» fait-il entendre, un peu à rebours de ce qui constitue pourtant bien le cœur de l'étude. Plus encore, il rappelle combien «le papier est vecteur de démocratie», attachant ainsi de la valeur à des éléments de mesure qui, pris isolément, ne disent pas forcément l'essentiel. Alors redisons-le : si les impacts socioéconomiques liés à la possible déstabilisation d'une Filière fondent la nécessaire quantification de ce qui se joue, ils ne sont en aucun cas l'Alpha et l'Oméga d'un débat qui doit essentiellement se tenir sur des aspects effectivement qualitatifs, notamment liés à l'utilité sociale que porte la communication imprimée.

Quand la crise sanitaire illustre malgré elle le rôle essentiel de l'imprimé

Or, comment ne pas rappeler à quel point la crise sanitaire, bardée pour la seule année 2020 de ses deux confinements, a souligné l'importance de sortir du tout digital, notamment via les livres ou la presse ? Car si les seuls arguments dits «socioéconomiques» peuvent sonner aux oreilles de certains comme une forme de chantage à l'emploi, ils se marient en réalité très bien – pour le cas de l'écosystème papier en tout cas – avec des arguments plus concrètement liés à la praticité des usages. La crise sanitaire en aura ainsi fait la triste démonstration, forçant jusqu'aux promoteurs du télétravail les plus jusqu'au-boutistes à admettre que les canaux et terminaux

LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE, ATOUT CONFIRMÉ DE L'IMPRIMÉ



De janvier à avril 2019, dix campagnes prospectus sur des produits dits «de grande consommation» ont été analysées, pour neuf enseignes, sous l'angle des «KPI» (ou «indicateurs clés de performance»). L'objectif : mesurer les effets sur les sommes dépensées (chiffre d'affaires de l'enseigne), le trafic (nouveaux consommateurs fréquentant l'enseigne) et la décomposition de l'impact en termes de recrutement (nouveaux clients de l'enseigne) et de fidélisation (clients plus ou moins réguliers de l'enseigne). Ainsi Kantar World Panel a-t-il pu (entre autres) établir qu'une campagne imprimée :

- Génère une augmentation de trafic en magasin de 9% en moyenne (dont 20% de consommateurs qui n'avaient jamais fréquenté le point de vente).
- Génère un chiffre d'affaires additionnel moyen de 13%.
- Fidélise les clients : 76% du retour à l'enseigne a été réalisé par des clients zappeurs et occasionnels.
- Génère les plus importantes hausses de trafic et de vente via les prospectus événementiels
- Dynamise l'activité des annonceurs en ligne : près de sept lecteurs d'imprimés publicitaires sur dix réalisent leurs courses alimentaires via le drive au moins deux fois par mois.

numériques, qu'ils soient dédiés à travailler chez soi ou permettre la continuité pédagogique hors des salles de classe, sont de terribles accélérateurs d'inégalités. Des inégalités à la fois géographiques (via notamment les zones blanches) et sociales puisque les coûts d'équipement ainsi que la maîtrise requise des outils concernés fondent une fracture numérique qui est apparue béante au printemps 2020 : décrochages scolaires en pagaille, conditions de travail dégradées et réseau en surchauffe... Non, le numérique n'a pas été une réponse satisfaisante aux enjeux d'une communication adaptée à la sauvette aux exigences sanitaires. Ironiquement, cette escalade digitale n'aura même que plus encore fait de dégâts chez celles et ceux pour qui le «saut technologique» était hors de portée, pour de multiples raisons. Ainsi l'étude EY doit-elle s'attacher à documenter – pour une partie plus volontiers quantitative et statistique – une réponse plus largement dédiée à faire la preuve du caractère «essentiel» – osons le mot – de l'imprimé. Essentiel car égalitaire, non conditionné à des prérequis techniques/énergétiques et indispensable liant physique quand le lien social se désagrège de façon contrainte. Que l'écosystème papier, en tant que garant desdites conditions d'égalité d'accès, constitue en plus un vivier important d'activité économique, cela ne gâche rien et doit nous conduire à réconcilier des approches parfaitement convergentes : des chiffres aux faits, du poids économique aux réalités sociales, l'imprimé s'est encore distingué par le haut. Une habitude décidément tenace... ■

PRINT/NUMÉRIQUE

À QUI LA PALME VERTE ?

Via une étude basée sur le concept d'Analyse de Cycle de Vie (ACV), La Poste a récemment entrepris d'évaluer et de comparer les impacts environnementaux respectifs de la communication numérique et imprimée. Deux mondes en réalité largement imbriqués bien que continument opposés, la mal-nommée «dématisation des supports» ayant notamment pendant longtemps cru bon d'avancer à la volée des arguments écologiques auto-validants, en vertu de la supposée bénéfique «suppression du papier». Toutefois, les éléments de mesure sérieux manquaient et faute de mieux, ce sont les raccourcis qui prévalaient... A -t-on cette fois de quoi trancher scientifiquement le débat ?



Une ACV – et à plus forte raison une ACV comparative – suppose un dispositif lourd porté par des exigences méthodologiques strictes. «C'est une méthode d'évaluation des impacts environnementaux d'un service ou d'un produit, tout au long du fil de son existence» résume Marcial Vargas-Gonzales, Senior Consultant chez Quantis International, en charge de piloter l'étude. Régie par les normes ISO 14040 et 14044, l'ACV en question mesure cinq catégories d'impacts (sur les écosystèmes, sur le changement climatique, sur la santé humaine, sur les ressources et sur la consommation d'eau), elles-mêmes divisées en seize sous-impacts, pour embrasser un large spectre d'effets néfastes potentiels et ainsi éviter les polarisations arbitraires. Bien sûr, ces seize indicateurs ne sont pas pour autant d'égale importance, mais ils permettent déjà de tirer des enseignements comparatifs précieux, qu'il convient à chaque fois de décrypter.

Le print marque des points

«J'ai conduit plus d'une centaine d'ACV. À ma connaissance, il n'avait jamais été fait de comparatif entre supports marketing. En général, ces études portent plus sur la production de biens. Nous n'avons donc pas de référentiel de comparaison entre les

« Nous n'avons pas de référentiel de comparaison entre les prospectus et leur équivalent numérique. »

Marcial Vargas-Gonzales (Senior Consultant chez Quantis International)

prospectus et leur équivalent numérique. Personnellement, j'avais dans l'idée que digital était meilleur que le papier. Les résultats que nous avons produits sont plus... nuancés !» soulignait dans un euphémisme amusé Marcial Vargas-Gonzales, au sein d'une interview publiée par Médiapost (filiale du groupe La Poste appartenant à la branche Services-Courrier-Colis, spécialisée dans la communication de proximité). Une déclaration confirmant s'il en était besoin combien il est difficile d'opérer une comparaison stricte entre deux univers devenus poreux et se nourrissant l'un l'autre. Il n'est ainsi dire plus de campagne imprimée qui ne fasse pas appel – à minima à la marge – à des technologies numériques, sans même considérer le caractère hybride de nombre d'entre elles, qui ne misent (presque)

jamais tout sur un seul et même support de communication. Pour autant, sur le plan théorique et à des fins de mesure scientifique, l'ACV dont nous parlons là s'en tient bel et bien à des scénarios comparatifs schématiques, où les choix de support – print ou digital – sont extrêmement marqués. Ce n'est en soi que peu conforme à la réalité, où la complémentarité est reine, mais les comparaisons ne s'en révèlent que plus claires et lisibles. Charge ensuite aux annonceurs d'arbitrer les équilibres à tenir, en toute connaissance de cause. Premier exemple : dans le cadre d'une publicité pour une chaîne de restauration, qui du flyer imprimé (feuille recto A5 de 115g/m² en impression couleurs avec distribution en boîtes aux lettres) ou de la vidéo publicitaire courte sur réseaux sociaux (un poids de 10 Mo pour une minute de vidéo, consultée cinq fois sur mobile et ordinateur), s'avère le plus soluble dans la logique du développement durable ? « *Le papier est plus favorable que le numérique d'un point de vue environnemental sur 15 indicateurs sur 16* » révèle cette ACV, indiquant que c'est ici sur « l'utilisation des sols » que le bât blesse encore. Une victoire à plate couture pour l'imprimé, que l'on pourrait croire exclusive à ce scénario particulier. Pourtant, le constat est rigoureusement le même en opposant cette fois un catalogue promotionnel de 18 feuilles (190 mm x 285 mm) imprimé recto/verso en couleurs, sur un papier 48g/m² et distribué de façon non-adressée, versus un contenu promotionnel diffusé via une application mobile vitrine de 50 Mo hébergée sur un serveur moyen français, après réception d'un courriel dit « push ». Là encore, c'est l'imprimé qui signe un 15 sur 16, avec parfois des écarts de performance environnementale proprement gigantesques : ainsi le numérique génère-t-il ici (sur ce scénario précis) une eutrophisation des eaux vingt fois supérieure au papier (!), mais il concourt également 2,2 fois plus au réchauffement climatique ou utilise 4,3 fois plus de ressources fossiles. Sur les cinq scénarios comparatifs dressés par l'ACV, tous les résultats ne sont certes pas aussi nettement favorables à l'imprimé (voir encadré), mais c'est bien lui le grand gagnant d'un « match » qui n'avait encore jamais bénéficié d'appuis scientifiques aussi solides.

Les choux et les carottes

Cependant, établir des comparaisons sur des modes de diffusion à ce point différents s'avère extrêmement difficile et il faut probablement garder s'une forme de recul. D'une manière générale, l'écosystème imprimé est aisément traçable et mesurable : papier, encres, colles, procédés d'impression, tirage, taux de gâche, matériaux d'emballage, distance et mode de transport, recyclabilité etc. Les éléments de mesure sont clairs et interprétables et même si lesdits critères peuvent générer de fortes variabilités selon le produit imprimé considéré, le cabinet Quantis a pu se reposer sur des données à la fois transparentes et malléables. En revanche, l'écosystème numérique est plus difficile à saisir : du terminal de lecture (smartphone, tablette, ordinateur etc.) au taux d'utilisation (temps de lecture effectif, conservation ou suppression des contenus) en passant par les modes de connexion (filaire, Wifi, 4G) ou encore le niveau de consommation énergétique nécessaire, les scénarios retenus s'appuient sur des hypothèses fondées sur des usages-types. Des usages qui sont en réalité multiples et encore très changeants, alors que se posent des questions à la fois plus basiques et épineuses... Si l'ACV précise bien intégrer « la production de matières premières » et « les

CINQ SCÉNARIOS COMPARATIFS, CARTON PLEIN POUR L'IMPRIMÉ ?



■ **Publicité pour une marque automobile** : Mailing couleurs de 16 pages A5 envoyé par courrier adressé comparé à un site Internet accessible en ligne via un lien envoyé par e-mail publicitaire.

Résultat : 13 indicateurs sur 16 favorables au papier.

■ **Promotion d'une enseigne de grande distribution** : Catalogue promotionnel couleurs de 36 pages distribué en boîtes aux lettres comparé à une application mobile utilisée à partir de l'envoi d'un e-mailing intégrant une vidéo.

Résultat : 15 indicateurs sur 16 favorable au papier.

■ **Catalogue d'une marque de mobilier** : Catalogue adressé, envoyé par courrier comparé à un site Web type e-shop avec campagne de communication via e-mailing.

Résultat : 12 indicateurs sur 16 favorables au numérique.

■ **Prospectus pour une chaîne de restauration** : Flyer d'une feuille A5 recto en couleurs distribué en boîtes aux lettres comparé à une vidéo publicitaire courte sur réseaux sociaux.

Résultat : 15 indicateurs sur 16 favorables au papier.

■ **Facture d'électricité** : Facture envoyée par courrier adressé comparée à une facture accessible en ligne via un site Web avec notification par e-mail.

Résultat : 9 indicateurs sur 16 favorables au papier.

caractéristiques des équipements des utilisateurs» dans le calcul de la performance environnementale du numérique, en allouer tout ou partie des impacts aux campagnes de communication qui y transitent, voilà qui se discute. Et pour cause : s'il est cohérent de dire que la quantité de papier nécessaire à imprimer telle ou telle campagne n'a eu d'autre but que de produire ladite campagne, un smartphone et/ou un ordinateur sont en revanche très majoritairement attachés à d'autres utilisations. De sorte qu'on ne saurait voir les terminaux de lecture numérique comme autre chose des supports publicitaires de circonstance, tout simplement parce qu'ils servent par ailleurs « à tout ». C'est bien cette polyvalence qui pose problème : de la même façon qu'on ne saurait accepter la légèreté avec laquelle certains se sont gardés d'inclure les impacts liés à la fabrication du support numérique pour justifier une entreprise de dématérialisation, on ne saurait non plus les leur attribuer sans limite et sans réserve. En tout état de cause, d'autres considérations pourraient venir bousculer la « hiérarchie scientifique » établie ici : plus on considère que ce que l'on fait est utile, plus la pollution qui y est associée est à relativiser d'autant face à d'autres mode de fabrication/diffusion peut-être plus « verts » à première vue, mais certainement moins recommandables malgré tout s'ils dégradent l'offre et/ou le service qu'il s'agit de délivrer. Dit très simplement : la priorité doit rester au message et à son efficacité, faute de quoi *polluer moins* reviendra malgré tout à *polluer trop*. ■

ACTIVITÉ PARTIELLE LONGUE DURÉE

COMPRENDRE & S'ADAPTER

NOTE IMPORTANTE : L'accord commenté ici est livré in extenso sous la forme d'un dépliant 4 pages indépendant, avec ce magazine.

Dans un contexte particulièrement grave de crise sanitaire avec les conséquences économiques qui en découlent, les partenaires sociaux de la branche, mais aussi les acteurs de la négociation au niveau des entreprises, se sont lancés dans des négociations visant notamment à flexibiliser le travail par le recours à l'activité partielle...



L'UNIIC et les organisations représentatives de salariés ont estimé que la situation économique et sociale commandait d'accompagner les *baisse durable* d'activité des entreprises et de placer la défense de l'emploi et des compétences au cœur de la stratégie de reconquête planifiée que construit le secteur. Toutes les études statistiques qualitatives et quantitatives concernant le champ de la communication graphique convergent pour réaffirmer que la baisse de la valeur ajoutée produite par le secteur graphique est proche de 30 % et sans équivalent depuis la libération. Tous les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics ont joué un incontestable rôle d'amortisseur social inédit, mais face à la durabilité de la crise qui frappe nombre des marchés adressés par nos membres, il fallait mobiliser d'autres dispositifs pour affronter la crise, qui est à la fois structurelle et conjoncturelle. C'est dans ce contexte aléatoire que s'inscrit l'accord DSAP (Dispositif Spécifique d'Activité Partielle) signé le 16 novembre dernier par la branche, à l'unanimité des organisations membres de la Commission paritaire. Vu l'importance de cet accord paritaire qui s'inscrit dans une logique qui touche à la compétitivité des entreprises

en période de crise, nous avons souhaité vous commenter dans ces pages l'architecture de l'accord, sa philosophie et le sens qu'il convient de donner à certains articles dont l'interprétation doit être partagée.

Rappel

Le dispositif spécifique d'activité partielle procède de la loi du 17 juin 2020 et notamment de son article 53, complété par le décret du 28 juillet 2020 modifié par d'autres textes portant sur des modes opératoires, des garanties sociales ou la fixation de l'indemnité servie au salarié notamment. La protection de l'emploi et des compétences est au cœur de ce qui a présidé à la construction de cet outil et l'UNIIC a fait sienne les déclarations des pouvoirs publics quant à la recherche de l'équilibre entre l'économie, la formation des hommes et la donne emploi devenue incontournable. Soucieuse d'offrir aux entreprises du secteur un outil simple de traduction de cette volonté collective en « livrables » opérationnels en entreprises, l'UNIIC a pris en considération la physiologie

du secteur graphique essentiellement composé de TPE peu habituées à négocier des accords collectifs formels. Nous aurons l'occasion de revenir sur nombre de disposition de cet outil et les questions/réponses que nous avons souhaité lister correspondent plus à une analyse des points durs de l'accord dont la trame figure dans le document spécial que nous avons élaboré pour les entreprises.

Q1 - la flexibilisation du travail par le recours à l'activité partielle

Nombre de dispositifs répondent aux soucis que rencontrent les entreprises confrontées à une inadéquation de l'offre de travail au planning de charge frappé par des périodes de sous activité. La période que traverse le secteur graphique, qui reste dépendant de secteurs impactés par des baisses conséquentes d'activité, a reçu des réponses complémentaires des pouvoirs publics qui ont complété l'arsenal des outils jusqu'alors adaptés à des situations conjoncturelles. L'objectif que nous poursuivons au travers de nos flashes sociaux et du présent dossier n'est pas de commenter le dispositif légal articulé avec l'accord paritaire du 16 novembre, mais d'offrir quelques clefs du choix laissé aux entreprises (en mode contraintes/opportunités) pour accompagner cette modulation aidée en comparant les dispositifs, afin que que les options soient le plus judicieuses possibles.

Q2 - la comparaison des dispositifs

Depuis le mois de mars dernier, nombre d'entreprises ont eu recours au dispositif d'activité partielle de droit commun. Après un début timide, le recours à cet outil flexible (autorisation de la Directe suite à une demande de l'employeur via la plateforme dédiée, durée de 3 mois renouvelables jusqu'à 6 mois consécutifs ou non etc.) a explosé. La simplicité du dispositif, son indemnisation (70% du salaire brut de référence puis 60% à compter du 1er janvier, une procédure de consultation simplifiée etc.) une pérennité de l'outil qui s'inscrit donc dans la durée avec cependant un abaissement de la prise en charge pour les employeurs au 1^{er} janvier 2021 (36% sauf décret contraire), ont contribué à assurer à ce dispositif de droit commun à franc succès. Les avantages de l'activité partielle classique tiennent aussi à la flexibilité : toutes les heures chômées peuvent entrer dans le dispositif, contrairement à l'APLD qui plafonne la baisse d'activité éligible à 40% de la durée légale. Certes, un argumentaire est nécessaire (lors de la première demande notamment) et les données chiffrées portant sur l'activité de l'entreprise sont indispensables, ainsi que l'impossibilité de recourir à des mesures de type télétravail... Mais il s'agit essentiellement de *constats conjoncturels* et non durables, ce qui distingue l'activité partielle de droit commun de l'activité partielle de longue durée plus encadrée, plus protectrice et structurelle. Enfin la dernière souplesse de l'activité partielle classique tient au placement de salariés de façon individualisée (y compris même ceux qui relèveraient du même groupe ou échelon de la classification des emplois). Cette souplesse relative, qui mêle le collectif et l'individuel est proscrite pour l'APLD (même si la notion de roulement peut y remédier). Attention toutefois : pour éviter tout contentieux, les critères de choix des salariés appelés à être placés en activité partielle doivent être objectivables.

Q3 - Comment choisir entre les deux dispositifs et sont-ils cumulables en pratique ?

Le principe

Choisir relève d'une option stratégique de l'entreprise et d'un pari sur l'avenir. En premier lieu (cf. diagnostic économique contenu dans le document unilatéral joint à ce magazine), il est nécessaire d'établir un état des lieux portant sur la situation actuelle de l'entreprise, ainsi que sur les perspectives d'activité de celle-ci. A la différence de l'activité partielle de droit commun, il s'agit d'un *diagnostic approfondi* qui reprend les éléments communiqués par la branche et les décline soit dans la contextualisation du document unilatéral, soit dans l'accord collectif de droit commun (accord d'entreprise). Attention : il est conseillé de préciser par exemple que les *difficultés particulières de l'entreprise* (qui travaille avec des secteurs sinistrés par exemple) sont liées à l'ampleur de la dégradation qui ne permet pas d'espérer un renversement de tendance avant 6 mois au minimum. Attention encore : distinguer le conjoncturel du structurel est parfois difficile et il nous faut rappeler que pour l'APLD, la loi fait mention d'un objectif de maintien de l'emploi dans les entreprises confrontées à une *réduction durable de l'activité mais non pérenne...* Ce rappel renvoie à l'arsenal de mesures que l'entreprise peut mettre en avant pour assurer sa diversification par la formation des hommes notamment. En outre, malgré les contraintes qui pèsent sur les entreprises en termes de résultats opérationnels et de trésorerie, *il ne faut pas faire apparaître dans le diagnostic que la situation serait compromise.*

Les choix

La modulation du recours au dispositif est une réponse

La baisse d'activité durable (six mois au moins) peut être suivie par une reprise (au moins partielle) de l'activité puis par une baisse d'activité et ce dans le cadre de l'amplitude fixée par la loi (24 mois consécutifs ou non sur une période de 36 mois). Les autres éléments de la modulation sont essentiellement les suivants : la définition du niveau de prise en compte de l'activité partielle (atelier ? Services ? Postes ?). Malgré l'interdiction de l'individualisation, il est recommandé de disposer d'un suivi des compteurs par salarié puisque c'est le niveau de prise en compte fixé par les textes. Pour apprécier ce point majeur, il nous faut rappeler ce qui est prévu par le dispositif APLD : l'accord collectif (ou l'adaptation du document unilatéral) ne peut miser sur une baisse d'activité supérieure à 40% (sauf dérogation acceptée par l'administration) de la durée légale. Mais cette durée, comme le prévoit notre accord du 16 novembre 2020, ne saurait rester enfermée dans une référence hebdomadaire rigide et cette baisse d'activité peut être appréciée sur toute la période de référence de l'accord. Attention : Pour aller au-delà des 40% il convient de justifier de conditions exceptionnelles dont le principe est mentionné dans l'accord de branche. Dans tout accord d'entreprise ou dans toute adaptation du document unilatéral, il faut faire mention de cette référence et la justifier par une énumération des cas qui justifieraient une demande de dérogation. Il peut être envisagé des périodes de suspension de toute activité. Attention toutefois : si absence d'activité il y a, la « banque d'heures activité partielle » serait déséquilibrée entre la colonne débit et la colonne crédit à l'issue de la période

de référence, et il faudrait prévoir la possibilité de « remonter » en période d'activité normale ou d'activité réduite, pour éviter que le plafond fixé ne soit dépassé avec les conséquences juridiques qui y sont liées. Il faut donc prévoir le planning départ en APLD (services, ateliers, hommes) retour en poste, départ en formation etc.

Il convient aussi de bien définir si la réduction des heures travaillées est construite par demi-journées ou par journées complètes, cette réduction pouvant être fixée en alternance ou par roulement entre salariés d'un même service, *aucune uniformisation n'étant prévue par la loi*. Selon l'organisation des entreprises, une répartition différenciée par salarié des heures chômées peut être déterminée, cette *individualisation* devrait être adossée aux compétences clefs, aux nécessités de services et à la continuité qu'ils exigent.

Au vu de ces éléments, l'UNIIC conseille donc de *tenir un planning mensuel strict* et un suivi de type *banque d'heures*. Si la réduction des heures travaillées doit suivre une référence collective, rien ne fait obstacle à ce que les salariés soient placés en APLD individuellement et par roulement. Il est donc conseillé de prévoir un principe de réduction axé sur le collectif « pour les salariés relevant du service prépresse » (par exemple). Vu le planning de charge prévisionnel, il est prévu de réduire les heures d'activités de manière fluctuante de 30 à 40 %. Les formes de réduction doivent être précisées (sans que la liste soit exhaustive) : passage de trois en deux équipes, concentration du personnel sur certains outils de production, journées chômées dans le cadre de la semaine (ou du mois) etc.

Q4 - Peut-on cumuler Activité partielle de droit commun et activité partielle de longue durée ?

Les textes posent un principe et des dérogations :

Le principe

L'employeur, on le sait, ne peut recourir *pour un même salarié* à l'activité APLD et l'activité partielle de droit commun. En effet, si un employeur place en APLD un salarié ou un service et qu'il envisagerait de compléter cette prise en charge par un placement de ces mêmes salariés en *activité partielle de droit commun* pour la partie qui relèverait normalement d'heures travaillées, cette possibilité est exclue.

Dérogations

En revanche, lorsque l'APLD concerne une partie des salariés de l'entreprise et si un ajustement des heures travaillées est programmé pour les autres, suivant la charge, l'activité partielle de droit commun est ouverte pour ces autres salariés (avec la souplesse de ce recours). Le principe de l'alternance successive est aussi envisageable.

Q5 - Les engagements en matière d'emploi

L'accord de branche a pris le soin de définir le périmètre des emplois protégés en soulignant que n'entraient dans la protection contre les licenciements économiques, que les



salariés appelés dans le dispositif APLD et non l'intégralité de l'entreprise ou de l'établissement, sauf si les acteurs de la négociation d'entreprise ou ceux qui adaptent le document unilatéral en décidaient autrement. La durée de l'engagement est adossée à la durée de l'accord et à son utilisation sur le périmètre retenu (à minima six mois,

pour les salariés concernés).

Q6 - les engagements formation

Ce sont les plus complexes à mettre en œuvre et pourtant les plus nécessaires, l'accord paritaire du 16 novembre a souhaité fixer des objectifs et des outils : la branche a défini un ensemble d'actions prioritaires qui seront complétées pour renforcer l'accès à des formations financées par les fonds mutualisés de branche pour les salariés placés en APLD. La branche peut en effet dédier une partie de sa contribution conventionnelle aux salariés en APLD et la CPNEFP a souhaité conforter les engagements formation de l'entreprise en :

- Renforçant les possibilités pour le salarié de recourir à un bilan de compétences (par la mobilisation du CPF par exemple).
- Renforcer l'opportunité de mettre en place un abondement de branche du CPF pour des projets partagés.
- Renforcer l'accès à des prestations internes en matière de mobilité, d'évolution professionnelle etc.

Attention : Les engagements formation font partie des clauses obligatoires des accords d'entreprise ou du document unilatéral adapté ! Les premiers accords d'entreprises signés ont fait référence à des axes prioritaires parfois adossés au FNE-formation instruit par les Directes. Ces accords ont fait le pari que les périodes d'activité partielle pourraient être utilisées à des fins de formation notamment destinées à acquérir un socle de connaissances et de compétences liées à la relance. Toutefois, la mise en pratique de ces approches qui peuvent être tournées vers une transition professionnelle (changement de métier) peut se heurter à des obstacles logistiques : quelles compétences-clefs indispensables à l'entreprise peuvent être ciblées alors qu'elles sont nécessaires au quotidien de l'entreprise et ne sont pas placées dans le dispositif activité partielle de longue durée ? Comment concilier roulement de départ en APLD et retour sur site avec un programme de formation structurée ?

Comment concilier activité partielle et formation en situation de travail ? Comment articuler activité partielle et dispositif Pro-A de branche qui cible la promotion ou la reconversion ?

En synthèse, le but de cet article est d'attirer l'attention des entreprises sur les points de vigilance qu'il convient de connaître avant de se lancer dans un choix de dispositif dont le formalisme est encadré et dont les conséquences organisationnelles doivent être mesurées. Si l'objectif poursuivi par cette contribution est de construire un arbre décisionnel, l'UNIIC va s'employer à décrire tous les modes opératoires et à éditer un flash social détaillé avec les scénarios que nous préconisons. ■

Pascal Bovéro
Délégué général de l'UNIIC

Téléchargez et recevez
GRATUITEMENT en version papier

les deux nouveaux guides techniques de la filière de la Communication graphique

en vous connectant sur com-idep.fr



Le numérique bouleverse notre société. Les outils de production des documents imprimés n'échappent pas à cette évolution. Ce guide technique, dédié à l'impression numérique, se propose de mettre en lumière les connaissances nécessaires pour être plus performant dans sa pratique quotidienne, mieux appréhender les contraintes et nouveaux paramètres inhérents aux presses numériques. L'impression numérique est de loin le phénomène le plus complexe auquel les arts et industries graphiques ont eu à faire face depuis des siècles. Le jet d'encre, en particulier, est le reflet d'un nouvel ordre qui, entre autres bouleversements, permet déjà à des non-imprimeurs de le devenir.



Le succès de certaines entreprises réside plus dans leur stratégie marketing/commercial, leur mode de gestion/management et la façon d'utiliser ces outils que dans l'outil de production lui-même. Aussi l'IDEP et icmPrint ont-ils décidé d'étudier avec attention en quoi ces approches, qui dépassent la culture de l'outil, sont susceptibles d'influencer l'évolution du secteur graphique. Ce guide est basé sur la réalisation d'études de cas d'entreprises françaises et internationales.

L'IDEP et icmPrint s'associent pour coéditer une gamme de guides techniques spécifiques aux procédés de la filière de la Communication graphique (façonnage, colorimétrie, écoconstruction...)

Objectifs :
la maîtrise des connaissances,
le développement du savoir, de l'innovation
et la compétitivité des entreprises.

Téléchargez et commandez les 3 premiers numéros de la collection



COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION
ET D'INTERPRÉTATION
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

**Annexe-trame-type de document à adapter par l'entreprise ou l'établissement
sur le fondement de l'accord paritaire du 16 novembre 2020 portant création
d'un dispositif d'activité partielle de longue durée**

Ce document est destiné aux entreprises qui relèvent de l'IDCC 0184 et 0614.

Préambule

Diagnostic portant sur l'activité économique et sociale.

Dans un contexte de crise sanitaire majeure, notre entreprise a subi une baisse *d'activité durable* qui a affecté tant nos marchés de proximité que ceux qui relèvent des appels d'offre nationaux.

(Il convient de décrire précisément les marchés impactés et les mesures mises en oeuvre pour « amortir cette baisse » : activité partielle de droit commun, PGE, moratoires fiscaux et sociaux, réorganisation du travail, autres, etc.).

Cette situation de crise a profondément modifié le secteur des *dépenses de communication* en général et a conduit les clients à se réfugier dans l'attentisme budgétaire, se traduisant notamment par le report de nombreux projets (publicité, événementiel, plaquettes, catalogues, etc.).

Et à renforcer l'incertitude et le manque de visibilité désorganisant nos plannings et nos prévisions d'activité en général.

Cette sous activité semble devoir perdurer particulièrement pour les activités suivantes (décrire...)

Ce constat a donné lieu à un échange avec les salariés et/ou le CSE

Conscients que les principaux indicateurs économiques et financiers de notre entreprise se sont dégradés significativement et durablement et, qu'aucune perspective de reprise durable ne se profile avant... X mois.

Cependant, la baisse du CA et les conséquences sur la trésorerie ne sont pas, à ce stade, sauf dégradation brutale, de nature à compromettre la pérennité de l'entreprise si l'on prend des mesures visant à ajuster le temps de travail à la baisse d'activité et ce, en préservant les compétences clés de l'entreprise.

Selon notre diagnostic la baisse d'activité devrait perdurer potentiellement au moins une partie de l'année 2021.

Un dispositif spécifique d'activité partielle ayant été créé par la loi 2020-734 du 17 juin 2020 pour accompagner une baisse d'activité durable, l'entreprise et les salariés ont décidé d'entrer dans ce nouveau cadre qui découle de l'accord paritaire du 16 novembre 2020 permettant ainsi de mettre en oeuvre ce nouveau dispositif par le biais d'un *document* adapté à la spécificité de l'entreprise et soumis à l'homologation de l'autorité administrative.

L'objet du présent document fondé tant sur le diagnostic de branche que sur celui applicable à l'entreprise est de mettre oeuvre le dit dispositif après consultation du CSE (s'il y en a un).

Article 1 - Champ d'application

Option-1

Tous les salariés de l'entreprise ont vocation à entrer dans le dispositif spécifique d'activité partielle (DSAP) quelle que soit la nature de leur contrat (Contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation).

Option-2

Le dispositif spécifique d'activité partielle s'applique aux activités suivantes et aux salariés qui y sont affectés : l'entreprise établit la liste des activités et salariés s'inscrivant dans le dispositif, par exemple les activités de production (détailler les catégories d'activités et de salariés concernés) et les activités fabrication (détailler les catégories d'activités et de salariés concernés)

Article 2 - Périodes de mise en oeuvre

Le recours au DSAP au sein de l'entreprise ou de l'établissement est sollicité du... au ... (6 mois maximum) il pourra être renouvelé par période de 6 mois dans les conditions fixées par les textes complétés par l'article 6 du présent document. Il ne pourra être recouru au DSAP sur une durée supérieure à 6 mois continus ou discontinus jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 – Engagements de l'entreprise en termes d'emploi et de formation professionnelle

3.1 Engagements en termes d'emploi

La préservation de l'emploi et l'entretien des compétences sont des facteurs déterminants pour accompagner le retour à une activité normale.

Aussi, en contrepartie de l'accès au bénéfice de ce dispositif spécifique, l'entreprise s'engage à ne procéder à aucune rupture pour l'une des causes énoncées à l'article L1233-3 du code du travail pendant la durée du bénéfice de l'APLD et ce pour les salariés *concernés par le dispositif*.

Ces engagements seront applicables pendant la durée d'application du présent document.

L'entreprise transmettra à l'autorité administrative un bilan portant sur le respect de ses engagements tous les 6 mois (voir article 4).

3.2 Engagements en termes de formation

Conformément à l'accord de branche, tout salarié placé dans le présent dispositif peut définir ses besoins en formation à l'occasion de tout entretien quelle qu'en soit la forme avec son responsable hiérarchique.

En outre les salariés seront encouragés à mobiliser leur CPF pour suivre une formation durant la période d'activité partielle. Leurs demandes seront examinées prioritairement et la branche pourra affecter des fonds mutualisés pour abonder ce CPF.

Ce sera notamment le cas, lorsque le salarié dispose d'un solde de droits acquis au titre du CPF insuffisant pour faire face au coût des formations.

Article 4 - Consultation et information du comité social et économique et des salariés

Les salariés susceptibles de bénéficier du DSAP sont individuellement informés de toutes les mesures d'activité partielle qui les concernent après que le CSE (s'il en existe un) ait été consulté préalablement à la transmission du document pour homologation à la DIRECCTE.

Pour ce qui est du placement des salariés dans le dispositif, un délai de prévenance au minimum de 2 jours ouvrés doit être respecté, permettant de concilier les nécessités d'organisation de l'entreprise et les impératifs de la vie personnelle des salariés.

Un *bilan qualitatif et quantitatif* (nombre de salariés concernés par la mise en oeuvre, nature des contrats de travail, nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement formation, perspectives de reprise d'activité).

En présence d'un CSE, celui-ci reçoit au moins tous les deux mois les informations suivantes :

- Le nombre de salariés concernés par le dispositif
 - Leur profil
 - Le type de contrat de travail
 - Le nombre d'heures chômées (au titre du DSAP)
 - Les activités précises concernées par la mise en oeuvre du DSAP
 - Le nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement en formation professionnelle, avec la nature de la formation.
 - La perspective d'une reprise d'activité
 - Un bilan portant sur le respect de l'ensemble des engagements et transmis en premier lieu au CSE puis à la DIRECCTE au moins tous les 6 mois afin de permettre une demande de renouvellement.

Le présent document unilatéral est communiqué aux salariés ou affiché accompagné de la décision d'homologation.

Article 5 - Réduction du temps de travail

Pour les salariés visés à l'article premier, il est convenu de réduire leur temps de travail de x %. Sachant que cette réduction ne sera pas uniforme et pourra varier en fonction des activités et des postes concernés.

Cette réduction ne peut dépasser 40 % de l'horaire légal sauf cas exceptionnel résultant de la situation particulière de l'entreprise et après décision de l'autorité administrative sans toutefois que cette réduction dépasse 50 %.

Cette réduction s'apprécie donc par salarié sur la durée de mise en oeuvre du dispositif dans la limite de 24 mois consécutifs ou non, sur une période de 36 mois consécutive.

L'entrée dans le dispositif d'un salarié peut conduire à ce que l'activité de celui-ci soit suspendue de façon temporaire. En conséquence, dans le cadre du DSAP, il est possible d'alterner des périodes de faible réduction et des périodes de forte réduction, voire de suspension temporaire de l'activité, dans le respect du plafond de 40% sur la durée d'application du dispositif (24 mois maximum).

Par ailleurs, il est rappelé que les salariés sont placés dans ce dispositif individuellement et alternativement, selon un système de « roulement équitable », entre les salariés d'un même atelier, unité de production, services, dans le respect d'un délai de prévenance minimum de 2 jours ouvrés.

Option laissée à l'entreprise

Pour limiter l'impact de cette modulation du taux de réduction horaire de travail sur la rémunération mensuelle des salariés, l'employeur peut procéder à un lissage du montant de l'indemnité d'APLD et de la rémunération versée au salarié, comme dans un dispositif d'aménagement du temps de travail.

Article 6 - Indemnisation des salariés

Option 1- indemnisation du salarié dans la limite des dispositions légales

Le salarié placé dans ce dispositif spécifique d'activité partielle reçoit une indemnité horaire, versée par son employeur correspondant à 70% de sa rémunération brute de référence servant d'assiette de l'indemnité de congés payés, ramenée à un montant horaire sur la base de la durée légale du travail applicable dans l'entreprise ou, lorsqu'elle est inférieure, sur la base de la durée collective ou la durée stipulée au contrat.

Toutefois, l'indemnité ne saurait dépasser le plafond de 100% de la rémunération nette du salarié en période normale d'activité.

Cette indemnité, tant que les textes légaux et réglementaires ne sont pas modifiés est plafonnée à 4,5 fois le SMIC. Le taux horaire de l'indemnité perçue par le salarié ne peut être inférieur à 8,03 € net par heure.

Comme il est précisé dans l'accord de branche, les salariés soumis à une convention de forfait annuel en jours bénéficient de la garantie d'indemnisation décrite au présent article. Au-delà des salariés soumis à cette convention exprimée en jours, le secteur a mis en place depuis l'accord portant sur l'organisation et la réduction du temps de travail des forfaits exprimés en heures principalement pour les attachés commerciaux. Dans ce dernier cas, l'allocation de l'activité partielle sera déterminée en tenant compte du nombre d'heures ou de jours ouvrés non travaillés au titre de la période d'activité partielle. Les modalités de décompte et de conversion sont les suivantes :

- Une semaine non travaillée correspond à la base légale de 35 heures
- Un jour non travaillé correspond à 7 heures chômées
- La demi-journée non travaillée correspond à 3 heures 30.

Option 2- versement d'un complément d'indemnisation par l'entreprise en sus de l'indemnité d'activité partielle pour les salariés dont les rémunérations en période normale de travail correspondent aux salaires minima de leur groupe et échelon

Dans le cadre de l'effort de solidarité vis-à-vis de ces salariés et compte tenu des conditions économiques et financière de l'entreprise, l'employeur a décidé de verser un complément d'indemnisation en sus de l'indemnité d'activité partielle permettant le maintien du salaire des salariés s'inscrivant dans le cadre du dispositif d'activité partielle spécifique et ayant des rémunérations, en période normale d'activité correspondant aux salaires minima de leur groupe et échelon.

Option 3- versement d'un complément d'indemnisation par l'entreprise en sus de l'indemnité d'activité partielle

Dans le cadre de l'effort de solidarité vis-à-vis de ces salariés et compte tenu des conditions économiques et financière de l'entreprise, l'employeur a décidé de verser un complément d'indemnisation en sus de l'indemnité d'activité partielle permettant le maintien de la rémunération des salariés s'inscrivant dans le cadre du dispositif d'activité partielle spécifique.

Article 7 - Diverses conséquences du dispositif sur le statut des salariés.

La mise en activité partielle par le présent dispositif implique la préservation des droits suivants :

- L'acquisition des droits à congés payés
- Le maintien des garanties de prévoyance
- L'assimilation des heures chômées à des heures travaillées pour la répartition de la participation et de l'intéressement lorsque l'assiette de ces dispositifs est adossée à la durée de présence du salarié.

Lorsque ces dispositifs prévoient une répartition proportionnelle au salaire, les salaires à prendre en compte sont reconstitués comme si le salarié n'avait pas été placé en DSAP.

- Les périodes dans le dispositif d'activité partielle spécifique sont également prises en compte pour l'appréciation de l'ancienneté du salarié.

Article 8 - Entrée en vigueur et durée de validité du document soumis à homologation

Le présent document entre en vigueur le lendemain de l'homologation par l'autorité administrative. Il s'applique jusqu'au.....

Article 9 - Procédure d'homologation

En application de l'article *R5122-26 du code du travail*, le présent document, complété par les spécificités de l'entreprise, est adressé par celle-ci à la DIRECCTE pour homologation.

Cette demande est accompagnée de l'avis rendu par le CSE, s'il en existe un, ou à défaut de sa convocation.

Cette demande, accompagnée de son accusé de réception, est transmise au CSE. L'autorité administrative notifie à l'entreprise et au CSE (en cas de présence de celui-ci dans l'entreprise) sa décision d'homologation dans les 21 jours à compter de la réception du document.

Cette décision d'homologation, qui vaut autorisation d'activité partielle spécifique pour une durée de 6 mois suppose à la fin de la période susvisée qu'un bilan soit adressé portant notamment sur le respect des engagements en termes d'emploi, de formation professionnelle mais aussi sur la procédure formelle d'information du CSE.

Une demande de reconduction (ou d'adaptation du document) peut être présentée à condition qu'un diagnostic actualisé de la situation économique et des perspectives d'activité soit réalisé.

Article 10 - Publicité et transmission à la CPPNI

Les décisions administratives liées à l'homologation du document de l'entreprise sont portées à la connaissance des salariés par tous moyens permettant de conférer une date certaine à cette information (voix individuelle ou voie collective par le biais de l'affichage sur les lieux de travail). Le présent document est transmis de manière anonymisée au secrétariat de la CPPNI.